80B1822

30 MARS 1999

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
30 MARS 1999
DÉPOT N° 8460

PROJET DE TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE

LA SOCIÉTÉ TECHNIP

ET

LA SOCIÉTÉ TECHNIP FRANCE

EXECUTION COPY

SOMMAIRE

			Page
Exposé			1
Article 1	:	Motifs et buts de l'opération	4
Article 2	:	Dates d'arrêté des comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération	5
Article 3	:	Evaluation et désignation de l'actif et du passif	6
Article 4	:	Propriété - Jouissance - Charges et conditions générales des apports	13
Article 5	:	Conditions particulières - Régime fiscal	16
Article 6	:	Déclarations et engagements	18
Article 7	:	Rémunération des apports	19
Article 8	:	Réalisation des apports - Conditions suspensives	20
Article 9	:	Formalités de dépôt et de publicité	20
Article 10	:	Frais et droits	21
Article 11	:	Election de domicile	21
Article 12	:	Pouvoirs donnés pour les formalités de publicité	21

ANNEXES

1. A. Comptes de TECHNIP arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 décembre 1998
 B. Comptes de TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, arrêtés par le Conseil d'administration de la société au 31 décembre 1998

2. Méthodes d'évaluation

3. Désignation des biens immobiliers

4. Litiges

5. Contrat de bail

6. Evaluation des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP arrêtée au 31 décembre 1998

TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Société TECHNIP, société anonyme au capital de FRF 315.519.980, dont le siège social est à La Défense 6, 170 place Henri Régnault, 92973 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 589 803 261, représentée par Monsieur Pierre Vaillaud, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux fins des présentes aux termes de la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 1999.

Ci-après dénommée "TECHNIP" ou la "Société Apporteuse"

D'UNE PART

ET

La Société TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, société anonyme au capital de FRF 15.000.000, dont le siège social est à La Défense 6, 170 place Henri Régnault, 92973 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 391 637 865, représentée par Monsieur Lucien Sajus, ayant tous pouvoirs pour intervenir aux fins des présentes aux termes de la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 1999.

Ci-après dénommée "TECHNIP FRANCE" ou la "Société Bénéficiaire"

D'AUTRE PART

ont préalablement à la signature des présentes, exposé ce qui suit :

EXECUTION COPY

EXPOSÉ

1. Le présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif a pour objet de fixer les conditions de l'apport par TECHNIP à TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, de la branche d'activité complète et autonome en sens de l'article 210B du Code Général des Impôts portant sur l'activité de TECHNIP consistant notamment en l'acquisition et la réalisation de contrats d'ingénierie.

 Cet apport est soumis aux dispositions des articles 382 et 386 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi") conformément à la faculté offerte par l'article 387 de ladite Loi.

2. TECHNIP a été créée le 21 avril 1958 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 589 803 261.

 Son exercice social expire le 31 décembre de chaque année.

 A la date des présentes, son capital social s'élève à FRF 315.519.980 et est divisé en 15.775.999 actions de FRF 20 chacune de valeur nominale, entièrement libérées. 4.885.842 actions sont assorties d'un droit de vote double, représentant 9.771.684 voix sur un total de 20.662.341 voix.

 Le capital social de TECHNIP est réparti de la manière suivante au 31 décembre 1998 :

ISIS	13.3 %
GDF	11.7 %
GROUPE TOTAL	6.3 %
PERSONNEL	3.5 %
GROUPE ELF	3.2 %
TECHNIP (AUTODÉTENTION)	1.5 %
AUTRES	60.5 %

 Au 31 décembre 1998, 770.760 actions étaient nanties au profit d'établissements financiers.

 TECHNIP fait publiquement appel à l'épargne et les actions de TECHNIP sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

TECHNIP a pour objet de réaliser en tous pays :

- Toutes études, recherches et services liés au dessin et à la réalisation, à la modification ou à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres, ainsi qu'à l'entreprise générale dans ces mêmes domaines.

- L'assistance technique et les opérations d'expertise.

- La représentation de toutes les firmes et compagnies étrangères qualifiées dans la technique et les procédés de construction, le montage et l'équipement de raffineries de pétrole, d'usines de produits chimiques ou autres.

- L'exécution de toutes recherches dans les applications de la Chimie, de la Physique et des Sciences connexes et l'enseignement de ces Sciences.

- Le développement et la mise au point de tous procédés pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale.

- La prise de tous brevets relatifs aux procédés ainsi mis au point et l'exploitation sous une forme quelconque des dits brevets.

- Toutes opérations immobilières, commerciales, financières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires ou connexes.

- Le tout, tant par elle-même, que comme intermédiaire pour le compte de tiers et en participation, ou en commissionnaire.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations de cette nature, soit par voie de création de sociétés, d'apports à des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement.

3. TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, a été créée le 24 juin 1993 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 391 637 865.

4. L'exercice social de TECHNIP FRANCE expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, le capital social de TECHNIP FRANCE s'élève à FRF 15.000.000 et est divisé en 150.000 actions de 100 Francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Le capital social de TECHNIP FRANCE est réparti de la manière suivante :

TECHNIP	149.994 actions
M. Georges Krammer	1 action
M. Pierre Vaillaud	1 action
M. Lucien Sajus	1 action
M. Daniel Burlin	1 action
M. Patrick Picard	1 action
Mme Anne Decressac	1 action

TECHNIP FRANCE n'a émis aucune obligation ou certificat d'investissement.

TECHNIP FRANCE a pour objet en tous pays:

- Tous études, recherches et services liés au dessin et à la réalisation, à la modification ou à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres, ainsi qu'à l'entreprise générale dans ces mêmes domaines et en particulier au développement et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures tant à terre qu'en mer, et plus généralement au développement des richesses sous-marines.

- La fabrication et la vente de matériels principalement destinés à l'industrie du pétrole, l'exécution de toutes études et recherches concernant ces matériels; la fourniture de tous services liés à leur mise en oeuvre.

- L'assistance technique et les opérations d'expertise.

- La représentation de toutes les firmes et compagnies étrangères qualifiées dans la technique et les procédés de construction, le montage et l'équipement de raffineries de pétrole, d'usines de produits chimiques ou autres.

- L'exécution de toutes recherches dans les applications de la Chimie, de la Physique et des Sciences connexes et l'enseignement de ces Sciences.

- Le développement et la mise au point de tous procédés pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la société ou par toute autre personne, physique ou morale.

- La prise de tous brevets relatifs aux procédés ainsi mis au point et l'exploitation sous une forme quelconque desdits brevets.

- Toutes opérations immobilières, commerciales, financières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires ou connexes.

- Le tout, tant par elle-même que comme intermédiaire pour le compte de tiers et en participation, ou en commissionnaire.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations de cette nature, soit par voie de création de sociétés, d'apports à des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à ces sociétés de tous ou partie de ces biens ou droits immobiliers ou mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement.

4. Les administrateurs de TECHNIP sont :

- M. Pierre Vaillaud, Président ;
- M. Miguel Caparros ;
- M. Philippe Jeunet ;
- M. Jean-Pierre Lamoure ;
- M. Olivier Appert ;
- M. Olivier Barbaroux ;
- M. Daniel Valot ;
- M. Bruno Weymuller ;
- Gaz de France, représentée par M. Claude Mandil ;
- la société ISIS, représentée par M. Pierre Jacquard.

Les administrateurs de TECHNIP FRANCE sont :

- M. Lucien Sajus, Président ;
- M. Daniel Burlin ;
- la société TECHNIP représentée par M. Patrick Picard.

ARTICLE 1 - MOTIFS ET BUTS DE L'OPÉRATION

1.1 TECHNIP a développé une activité d'ingénierie consistant en l'étude, la recherche et les services liés à l'entretien d'installations pétrolières, chimiques ou autres.

A l'occasion de l'acquisition par TECHNIP des branches KTI et MDEU de Mannesmann Demag AG, il est proposé de réorganiser le groupe sur le principe d'une structure internationale coordonnée par une société holding. A cet effet, il serait procédé à un apport par TECHNIP à sa filiale à 100% TECHNIP FRANCE de la branche d'activité complète et autonome, au sens de l'article 210 B du Code Général des Impôts, portant sur l'activité de TECHNIP consistant notamment en l'acquisition et la réalisation de contrats d'ingénierie (ci-après la "Branche d'Activité").

Un contrat de bail en faveur de TECHNIP FRANCE portant sur l'immeuble de TECHNIP sis 63-65 avenue Tony Garnier, Quartier Jean Jaurès 69366 Lyon Cedex 07 sera conclu et prendra rétroactivement effet au jour de l'assemblée générale des actionnaires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE approuvant le projet d'apport. Aux termes de l'apport partiel d'actif, il sera transmis à TECHNIP FRANCE l'ensemble des actifs et passifs portant directement ou indirectement sur l'activité de TECHNIP consistant notamment en l'acquisition et la réalisation de contrats d'ingénierie, TECHNIP conservant la nature de société holding du groupe.

Le présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif a pour objet de fixer les conditions de l'apport par TECHNIP à TECHNIP FRANCE de la Branche d'Activité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général d'une restructuration interne du groupe auquel TECHNIP et TECHNIP FRANCE appartiennent, dans un souci de constitution plus facile de joint-ventures et de réalisation plus aisée d'acquisitions sur certains secteurs d'activité, ou certains pays.

Un Traité d'Apport Partiel d'Actif Complémentaire distinct a été préparé relativement aux éléments d'actif et de passif de TECHNIP GEOPRODUCTION (ci-après dénommée "TECHNIP GEOPRODUCTION") qui seraient apportés par TECHNIP à TECHNIP FRANCE à la suite de la fusion-absorption par TECHNIP de TECHNIP GEOPRODUCTION. TECHNIP GEOPRODUCTION est une filiale entièrement détenue par TECHNIP. L'apport complémentaire par TECHNIP à TECHNIP FRANCE des éléments d'actif et de passif de TECHNIP GEOPRODUCTION est donc sujet à la condition préalable de l'approbation de cette fusion-absorption par les actionnaires de TECHNIP lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour le 30 avril 1999, sans préjudice de l'apport des autres éléments d'actif et de passif de TECHNIP à TECHNIP FRANCE en application du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif.

1.2 TECHNIP apportera, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et celles faisant l'objet du présent Traité, l'intégralité de la Branche d'Activité à TECHNIP FRANCE.

TECHNIP FRANCE reprendra le passif afférent à cette Branche d'Activité et plus amplement décrit ci-après.

ARTICLE 2 - DATES D'ARRÊTÉ DES COMPTES UTILISÉS POUR ÉTABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION

2.1 Les comptes de TECHNIP utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 par le Conseil d'Administration de TECHNIP réuni le 10 mars 1999, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 1998 par le Conseil d'administration de TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, réuni le 10 mars 1999. Ces comptes figurent en Annexe 1.

2.2 Les comptes du dernier exercice social de TECHNIP, clos le 31 décembre 1998, seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour le 30 avril 1999.

ARTICLE 3 - ÉVALUATION ET DÉSIGNATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PRÉVUE

3.1 Evaluation

L'évaluation des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité a été réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP arrêtée au 31 décembre 1998.

3.2 Désignation des éléments d'actif et de passif apportés - Actif net

TECHNIP apporte à TECHNIP FRANCE, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et selon les termes et conditions ci-après stipulés, tous les éléments d'actif et de passif constituant la Branche d'Activité.

Cette énonciation n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, les biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée devant être dévolus à TECHNIP FRANCE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive des apports.

I. ÉLÉMENTS D'ACTIF APPORTÉS À TECHNIP FRANCE

ACTIF IMMOBILISÉ

A - ÉLÉMENTS INCORPORELS

L'ensemble des éléments incorporels représentant l'activité d'ingénierie France de TECHNIP, à savoir notamment :

Fonds de commerce :

L'ensemble des éléments ci-dessus composant le fonds de commerce étant apportés pour	Pour mémoire

Droits de propriété industrielle ou intellectuelle :

- l'usage de la marque "TECHNIP", la clientèle et l'achalandage ;

Pour mémoire

- le droit de se dire successeur de TECHNIP dans l'exploitation de la Branche d'Activité apportée ;

Pour mémoire

- la disposition des archives, registres, fichiers commerciaux et autres pièces et documents comptables ou autres ;

Pour mémoire

- le bénéfice et la charge de tous accords, contrats, traités, marchés et conventions passés à raison de l'exploitation de l'activité, notamment avec le personnel, les clients et fournisseurs, toutes administrations publiques et plus généralement tous tiers quels qu'ils soient, TECHNIP ENVIRONNEMENT étant purement et simplement substituée, tant activement que passivement, dans tous les droits et obligations résultant pour TECHNIP desdits accords, contrats, traités, marchés et conventions ;

Pour mémoire

- les droits et obligations résultant de toutes autorisations ou permissions émanant d'administrations ou de collectivités publiques se rapportant ou nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activité.

Pour mémoire

- le droit d'usage des droits de propriété industrielle et intellectuelle se rapportant à l'exploitation de la Branche d'Activité ;

Pour mémoire

- le bénéfice et la charge de tous contrats de crédit-bail mobilier et de tous contrats de location.

Pour mémoire

Soit un total pour les éléments incorporels de :
CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE CINQ
MILLE HUIT CENT SOIXANTE
DIX HUIT Francs, ci.....5.645.878 F
et vingt et un centimes 121

B - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les ci dessous sont apportés
L'~~ensemble des~~ immobilisations corporelles ~~figurant au bilan de TECHNIP au 31 décembre 1998~~ pour les valeurs comptables nettes suivantes:

du tableau
Aménagements : VINGT MILLE NEUF
CENT QUARANTE SIX Francs ET DIX Centimes, ci.....20.946,10 F

Installations techniques, matériel et outillages:
VINGT SIX MILLE DEUX CENT
QUARANTE SIX Francs ET VINGT CINQ Centimes, ci.....26.246,25 F

Autres immobilisations corporelles : SOIXANTE SIX
MILLIONS TROIS CENT TRENTE SIX MILLE
TROIS CENT QUATRE
VINGT QUATORZE Francs ET TRENTE Centimes, ci.....66.336.394,30 F

Soit un total pour les immobilisations corporelles
de : SOIXANTE SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT
~~SOIXANTE~~ TROIS MILLE CINQ CENT
QUATRE VINGT SIX Francs
ET SOIXANTE CINQ Centimes, ci.....66.383.586,65 F

C - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières ci-dessous sont apportées pour les valeurs comptables nettes suivantes :

Prêts : DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE
HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF Francs ET QUATRE
VINGT SIX Centimes, ci287.879,86 F

Autres immobilisations financières : QUINZE MILLIONS
SIX CENT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
Francs ET QUARANTE TROIS Centimes, ci.....15.600.698,43 F

Soit un total pour les immobilisations financières de :
QUINZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT
MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT Francs
ET VINGT NEUF Centimes, ci15.888.578,29 F

D - ACTIF CIRCULANT

L'~~ensemble des actifs~~ circulants ~~figurant au bilan de TECHNIP au 31 décembre 1998~~ sont apportés pour les valeurs nettes comptables suivantes :

VALEURS D'EXPLOITATION

Matières consommables : UN MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT DIX HUIT Francs ET CINQUANTE CINQ Centimes, ci.....1.488.118,55 F

Offres en cours : DIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF Francs ET QUATRE VINGT SEIZE Centimes, ci.....10.896.879,96 F

En cours de production : DEUX MILLIARDS ~~HUIT~~ NEUF CENT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE NEUF SIX CENT VINGT HUIT Francs ET QUARANTE SEPT Centimes, ci.....2.800.259.628,47 F

Utilité de chantiers : TROIS CENT CINQUANTE SIX MILLE QUATRE CENT SEIZE Francs ET CINQUANTE SEPT Centimes, ci.....356.416,57 F

AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS : QUARANTE QUATRE MILLIONS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE CENT QUATRE VINGT TREIZE Francs ET QUATRE VINGT Centimes, ci.....44.186.193,80 F

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés : QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE QUATRE Francs ET SOIXANTE SIX Centimes, ci.....473.411.344,66 F

Autres créances : QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT Francs ET CINQUANTE QUATRE Centimes, ci.....99.915.797,54 F

Groupes et Associés : TREIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX Francs ET SOIXANTE DIX SEPT Centimes, ci.....13.762.790,77 F

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT : CINQ CENT CINQUANTE MILLIONS ~~CENT VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT NEUF Francs ET QUATRE~~ Centimes, ci.....~~550.124.709,04~~ F

DISPONIBILITÉS (Caisse & Banques) :

~~QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT TRENTE Francs ET TRENTE SEPT Centimes,~~ ci.....~~496.166.130,37~~ F

Soit un total pour les actifs circulants de : QUATRE MILLIARDS CINQ CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE HUIT MILLE NEUF Francs ET SOIXANTE TREIZE Centimes, ci.....4.590.568.009,73 F

E - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

L'ensemble des comptes de régularisation figurant au bilan de TECHNIP au 31 décembre 1998 apportés pour leur valeurs nettes comptables à cette date, soit :

Comptes de régularisation : VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT CINQUANTE CINQ Francs ET VINGT SEPT Centimes, ci.....28.654.155,27 F

Écarts de conversion actif : CINQ MILLIONS CENT SEPT MILLE CINQ CENT CINQ Francs ET QUARANTE SEPT Centimes, ci.....5.107.505,47 F

NOMENCLATURE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF APPORTÉS :

Éléments incorporels.....5.645.878,21 F

Immobilisations corporelles.....66.383.586,65 F

Immobilisations financières.....15.888.578,29 F

Actifs circulants.....4.590.568.009,73 F

Comptes de régularisation actif.....28.654.155,27 F

Ecart de conversion actif.....5.107.505,47 F

TOTAL : QUATRE MILLIARDS SEPT CENT
DOUZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE SEPT
SEPT MILLE SEPT CENT TREIZE Francs ET
SOIXANTE DEUX Centimes, ci.....4.712.247.713,62 F

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF PAR TECHNIP FRANCE

L'apport de TECHNIP est consenti et accepté moyennant la prise en charge des dettes, charges et provisions suivantes, considérées au 31 décembre 1998 :

PROVISIONS

Amortissements dérogatoires
~~Provisions réglementées~~ : DEUX MILLIONS
HUIT CENT QUATRE MILLE CENT
CINQUANTE DEUX Francs ET
QUARANTE QUATRE Centimes, ci.....2.804.152,44 F

Provisions pour risques : DEUX CENT QUARANTE
TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE SIX
MILLE QUATRE VINGT QUATORZE Francs
ET SOIXANTE SEPT Centimes, ci.....243.946.094,67 F

Provisions pour charges : CENT VINGT SEPT
MILLIONS SIX CENT TROIS MILLE TROIS
CENT SOIXANTE TREIZE Francs
ET CINQUANTE SIX Centimes, ci.....127.603.373,56 F

DETTES

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :
TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS
HUIT CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT
CINQUANTE NEUF Francs ET TROIS Centimes, ci.....378.887.859,03 F

Emprunts & dettes financières divers :
NEUF MILLIONS CENT NEUF MILLE SIX CENT
TRENTE HUIT Francs ET SOIXANTE CINQ Centimes, ci.....9.109.637,65 F

Groupe et associés : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE
DEUX Francs ET VINGT NEUF Centimes, ci.....14.849.752,29 F

Avances et acomptes sur commandes : TROIS MILLIARDS
VINGT DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE NEUF
MILLE SEPT CENT DEUX Francs
ET QUATRE VINGT DIX HUIT Centimes, ci.....3.022.739.702,98 F

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : QUATRE CENT
VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE
DEUX CENT QUATORZE Francs
ET QUATRE VINGT SEPT Centimes, ci.....423.720.214,87 F

Dettes fiscales et sociales : DEUX CENT SOIXANTE
HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE SEPT MILLE
NEUF CENT SOIXANTE DIX ~~HUIT~~ SEPT Francs
ET SOIXANTE QUATORZE Centimes, ci.....268.637.977,74 F

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :
TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS
MILLE TROIS CENT SEIZE Francs
ET HUIT Centimes, ci.....3.323.316,08 F

Autres dettes : CENT VINGT SEPT MILLIONS
QUATRE CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT QUATRE
VINGT DIX HUIT Francs ET ZERO Centime, ci.....127.418.698,00 F

COMPTES DE RÉGULARISATION :
DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT
TRENTE TROIS Francs ET CINQUANTE Centimes, ci.....264.633,50 F

ECARTS DE CONVERSION PASSIF : DIX
MILLIONS SOIXANTE DIX HUIT MILLE
QUATRE CENT Francs ET QUATRE
VINGT UN Centimes, ci.....10.078.400,81 F

Soit un total pour les éléments de passif pris
en charge de : QUATRE MILLIARDS SIX CENT
TRENTE TROIS MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT
CENT TREIZE Francs
ET SOIXANTE DEUX Centimes, ci.....4.633.383.813,62 F

Ainsi que l'article 385 de la Loi en prévoit la faculté, les parties conviennent expressément de l'existence d'une solidarité entre elles, TECHNIP FRANCE et TECHNIP étant ensemble responsables du passif afférent à la Branche d'Activité, mentionné ci-dessus et apporté en vertu des présentes.

III - DÉTERMINATION DE L'APPORT NET

Le montant des éléments d'actifs transférés étant de :
QUATRE MILLIARDS SEPT CENT DOUZE MILLIONS
DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT
TREIZE Francs ET SOIXANTE DEUX Centimes, ci.....4.712.247.713,62 F

et le passif pris en charge s'établissant à : QUATRE
MILLIARDS SIX CENT TRENTE TROIS MILLIONS
TROIS CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT
CENT TREIZE Francs ET SOIXANTE DEUX Centimes, ci.....4.633.383.813,62 F

Le montant net s'élève à : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS
HUIT CENT SOIXANTE TROIS MILLE
NEUF CENTS Francs ET ZERO Centime, ci.....78.863.900,00 F

ARTICLE 4 - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES APPORTS

4.1 Propriété et jouissance des actifs apportés - Rétroactivité

(i) TECHNIP FRANCE aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée, y compris ceux qui auraient été omis soit aux présentes, soit dans la comptabilité de TECHNIP, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs, par suite de la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'article 8 ci-après.

(ii) Toutefois, les résultats actifs et passifs de l'exploitation de ces biens, droits et valeurs seront attribués rétroactivement à TECHNIP FRANCE , à compter du 1er janvier 1999 et, d'une manière générale, toutes les opérations accomplies par TECHNIP depuis cette date seront prises en charge par TECHNIP FRANCE.

(iii) Par conséquent, Monsieur Pierre Vaillaud, es qualités, s'engage, jusqu'à la réalisation définitive des apports objets des présentes, à n'effectuer, sans l'accord de TECHNIP FRANCE, aucun acte de disposition portant sur les biens, droits et valeurs objet des présents apports, et plus généralement à ne prendre aucun engagement important, sous quelque forme que ce soit, susceptible d'affecter la valeur ou l'existence des biens, droits et valeurs apportés.

4.2 Charges et conditions générales des apports

a) Transmission des actifs

TECHNIP FRANCE prendra les biens, droits et valeurs apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive des apports, sans pouvoir exercer aucun recours contre TECHNIP, pour quelque cause que ce soit.

TECHNIP FRANCE souffrira, le cas échéant, les servitudes passives conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens immobiliers, sauf à s'en défendre et à profiter de celles existantes, le tout à ses risques et périls.

b) Transmission du passif

L'ensemble du passif de TECHNIP apporté, à la date de réalisation définitive des apports et notamment tous les impôts, primes d'assurance, contributions, taxes, ainsi que toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens, droits et valeurs apportés seront supportés par TECHNIP FRANCE.

c) Transmission des droits et obligations

(i) A compter de la réalisation définitive des apports, TECHNIP FRANCE sera substituée de plein droit à TECHNIP dans tous les biens, droits et obligations de celle-ci, afférents à la Branche d'Activité apportée.

(ii) TECHNIP FRANCE fera son affaire personnelle au lieu et place de TECHNIP de l'exécution ou de la résiliation, à ses frais, risques et périls, de tous accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par TECHNIP et afférents à la Branche d'Activité apportée.

TECHNIP FRANCE sera substituée dans tous les droits, obligations et actions pouvant résulter desdits accords, traités, marchés, contrats, conventions ou engagements quels qu'ils soient dont bénéficie TECHNIP, ainsi que dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachées aux biens ou créances inclus dans les apports.

TECHNIP FRANCE pourra, le cas échéant, poursuivre ou continuer, engager ou arrêter toutes actions judiciaires et transactions se rapportant aux biens, droits et valeurs composant la Branche d'Activité apportée.

d) Agréments, accords et autorisations préalables

Au cas où la transmission de certains biens, conventions, engagements, valeurs ou droits serait subordonnée à un accord, à un agrément ou à une autorisation de quelque nature

que ce soit d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, TECHNIP sollicitera sans délai les accords ou décisions nécessaires afin de les obtenir préalablement à la réunion des assemblées générales de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE devant statuer sur l'opération faisant l'objet du présent traité. En tant que de besoin, TECHNIP pourra solliciter la collaboration de TECHNIP FRANCE qui ne pourra s'y refuser.

Par ailleurs, TECHNIP s'engage à effectuer toutes déclarations préalables qui seraient nécessaires au transfert à TECHNIP FRANCE de biens, conventions, engagements, valeurs ou droits.

e) Biens immobiliers

Le bien immobilier sis 63-65 avenue Tony Garnier, Quartier Jean Jaurès 69366 Lyon Cedex 07, dont la désignation figure en Annexe 3 fera l'objet d'un contrat de bail en faveur de TECHNIP FRANCE dont un modèle figure en Annexe et sera loué tel qu'il existe avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Le bail de TECHNIP relatif à l'immeuble de la Défense sera transféré à TECHNIP FRANCE. Ceci donnera lieu à une transmission du droit au bail.

f) Formalités de régularisation

TECHNIP FRANCE accomplira, avec l'aide de TECHNIP qui s'y oblige, toutes les formalités qui seraient éventuellement nécessaires à l'effet (i) de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de (ii) rendre cette transmission opposable aux tiers.

g) Droits des créanciers

(i) Ainsi que stipulé ci-dessus et conformément à la faculté offerte par l'article 385 de la Loi, les parties sont convenues de l'existence d'une solidarité entre elles. TECHNIP FRANCE et TECHNIP seront solidairement responsables de la totalité du passif afférent à la Branche d'Activité apportée.

(ii) Conformément à l'article 381 de la Loi, les créanciers non obligataires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif, pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours francs à compter de la dernière publication de ce projet.

(iii) En cas d'opposition, le Tribunal de Commerce compétent pourra soit :

- rejeter l'opposition ; ou

- ordonner le remboursement des créances faisant l'objet de l'opposition ; ou

- ordonner la constitution de garanties.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

h) Reprise du personnel

(i) Conformément à l'article L 122-12 du Code du travail, TECHNIP FRANCE reprendra l'intégralité du personnel de TECHNIP affecté à la Branche d'Activité apportée dont le contrat de travail n'aura pas été rompu antérieurement à la réalisation définitive des apports ; le personnel conservera tous ses droits actuels, notamment en matière de salaires, d'ancienneté et d'indemnités de retraite.

(ii) Conformément aux dispositions du Code du travail, TECHNIP sollicitera si nécessaire de l'Inspecteur du Travail compétent, l'autorisation de transférer à TECHNIP FRANCE les salariés protégés au sens de la réglementation du Travail.

ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES - RÉGIME FISCAL

5.1 Droits d'enregistrement

L'opération décrite aux présentes porte sur un ensemble d'éléments formant une branche complète et autonome d'activité. Elle n'emporte pas dissolution de TECHNIP et est rémunérée conformément à l'article 301 F de l'Annexe II du Code Général des Impôts. Elle constitue par conséquent un apport partiel d'actif au sens de l'article 301 E de l'Annexe II du Code Général des Impôts et satisfait toutes les conditions lui permettant de bénéficier du régime fiscal de faveur prévu par les articles 816 et 817 du Code Général des Impôts. En conséquence, la présente opération ne donnera lieu qu'à la perception d'un droit fixe de 1.500 Francs.

5.2 Impôt sur les sociétés

Le présent apport partiel d'actif est placé sous le régime de faveur des fusions prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts, par application de l'article 210 B du même Code.

Par conséquent, TECHNIP FRANCE s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions éventuelles qui se rapportent à la Branche d'Activité apportée et dont l'imposition se trouve différée ;

- à reprendre à son passif l'éventuelle réserve spéciale où TECHNIP aurait porté les plus-values à long terme ;

- à se substituer à TECHNIP, le cas échéant, pour la réintégration des résultats afférents à la Branche d'Activité apportée dont la prise en compte avait été différée ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les comptes de la société apporteuse ;

- à réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables et ce, dans les délais et conditions fixés par l'alinéa 3 de l'article 210 A précité.

Pour sa part, TECHNIP s'engage :

- à conserver pendant cinq (5) ans les actions de TECHNIP FRANCE remises en contrepartie des apports ;

- à calculer ultérieurement les plus-values afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

5.3 Rétroactivité

Les soussignées entendent invoquer, sur le plan fiscal, la rétroactivité visée à l'article 4.1(ii) ci-dessus. En conséquence, TECHNIP FRANCE s'oblige à établir sa déclaration de résultats et à liquider son impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que des activités et opérations concernant la Branche d'Activité apportée, effectuées pour son propre compte par TECHNIP depuis le 1er janvier 1999.

5.4 Déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)

De convention expresse, les soussignées conviennent que TECHNIP sera dispensée des éventuelles régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II du Code Général des Impôts relatives aux immobilisations apportées par TECHNIP à TECHNIP FRANCE.

En contrepartie, TECHNIP FRANCE s'engage à effectuer, le cas échéant, les régularisations auxquelles TECHNIP aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens apportés.

TECHNIP FRANCE adressera deux copies du présent engagement en double exemplaire au service des impôts dont elle relève.

En ce qui concerne les stocks destinés à la revente, les soussignées entendent bénéficier de la dispense d'imposition prévue par l'instruction n° 3D-81 du 18 février 1981.

5.5 Intéressement - Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Concernant la Branche d'Activité apportée, TECHNIP FRANCE s'engage, à compter du 1er janvier 1999, à se substituer aux obligations de TECHNIP en matière d'épargne d'entreprise, d'intéressement et de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, tant au regard de la gestion des droits correspondants qu'au regard des règles concernant les réserves spéciales d'intéressement et de participation et de celles relatives à la provision pour investissement, qui seront reprises au passif de TECHNIP FRANCE s'il y a lieu.

5.6 Taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue

TECHNIP FRANCE s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dus par TECHNIP, au titre de la Branche d'Activité.

5.7 Participation des employeurs à l'effort de construction

Concernant la Branche d'Activité apportée, TECHNIP FRANCE prendra à sa charge les obligations incombant à TECHNIP au titre des dispositions de l'article 163 de l'Annexe II du Code Général des Impôts relatives au financement par les employeurs d'une partie de l'effort de construction.

ARTICLE 6 - DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

6.1 Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, déclare au nom et pour le compte de TECHNIP :

(i) que TECHNIP n'est pas en état de cessation de paiement, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'un concordat ;

(ii) que les biens, conventions, valeurs et droits objets du présent apport ne sont grevés et ne font l'objet au profit de tiers d'aucune sûreté réelle ou personnelle, inscription de privilège ou nantissement ;

(iii) que dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité apportée, il n'a été souscrit aucun cautionnement, lettre de confort, engagement de solidarité, engagement de garantie ou autre engagement hors bilan qui ne pourrait faire l'objet d'un transfert ou d'une substitution avant la date de réalisation définitive des apports ;

(iv) qu'il n'existe aucun litige en cours concernant l'exploitation de la Branche d'Activité ou se rapportant aux biens, droits et valeurs objet des apports, à l'exception de ceux mentionnés en Annexe 4 (il n'est pas tenu compte dans cette annexe des actions en recouvrement de créances).

De même, Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, s'engage au nom et pour le compte de TECHNIP, à ce que la date de réalisation définitive des apports, TECHNIP soit valablement propriétaire des biens, valeurs et droits objet des présents apports dont elle aura la libre disposition et fasse ses meilleurs efforts pour qu'à cette date :

(i) il n'existe aucune convention entre TECHNIP et un créancier de TECHNIP autorisant celui-ci à exiger le remboursement immédiat de sa créance du fait de l'apport d'un élément d'actif ou de passif de la Branche d'Activité à TECHNIP FRANCE ;

(ii) il n'existe aucune convention à laquelle TECHNIP serait partie et dont l'apport de la Branche d'Activité par TECHNIP serait susceptible d'entraîner la résiliation anticipée.

6.2 Par ailleurs et en sus des autres engagements figurant aux présentes, Monsieur Pierre Vaillaud, ès qualités, s'engage au nom et pour le compte de TECHNIP à respecter tous les engagements, obligations et déclarations stipulés aux présentes.

ARTICLE 7 - RÉMUNÉRATION DES APPORTS

7.1 L'Actif Net apporté par TECHNIP à TECHNIP FRANCE au titre des présentes sera rémunéré par la création par TECHNIP FRANCE , à titre d'augmentation de son capital social, de 788.639 actions de 100 Francs chacune de valeur nominale, entièrement libérées et attribuées à TECHNIP. Ces actions seront émises sans prime d'apport. Les actions nouvelles créées par TECHNIP FRANCE seront nominatives et de même catégorie que les actions anciennes de TECHNIP FRANCE.

7.2 Conformément aux termes de l'article 5.2 ci-dessus et afin de bénéficier du régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts, TECHNIP s'engage notamment à conserver pendant cinq (5) ans les actions remises en rémunération des apports.

ARTICLE 8 - RÉALISATION DES APPORTS - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent document ne vaut que comme projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif et la réalisation du transfert de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE est subordonnée à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

(i) la conclusion d'un contrat de bail conforme en substance aux termes du modèle figurant à l'annexe 5 et ayant pour objet l'immeuble sis à Lyon appartenant à TECHNIP ;

(ii) l'approbation de l'ensemble des dispositions du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif, de ses annexes et de la présente opération par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP ;

(iii) l'approbation de l'ensemble des dispositions du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif et de ses annexes, de l'augmentation de capital en rémunération des apports et de l'attribution des actions nouvelles à TECHNIP par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECHNIP FRANCE.

Le transfert de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE au titre du présent Traité d'Apport Partiel d'Actif et l'augmentation de capital corrélative seront considérés comme définitivement réalisés au jour de la dernière des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE ayant approuvé le présent Traité Partiel d'Actif et la présente opération, soit au le 30 avril 1999.

ARTICLE 9 - FORMALITÉS DE DÉPÔT ET DE PUBLICITÉ

9.1 Le présent Traité d'Apport sera publié, conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers non obligataires pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de TECHNIP et de TECHNIP FRANCE appelées à statuer sur ce projet.

9.2 Les soussignées accompliront dans les délais légaux toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires ou consécutifs à la réalisation des présentes et d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission à TECHNIP FRANCE de la Branche d'Activité.

A cet égard, TECHNIP et TECHNIP FRANCE conféreront respectivement les pouvoirs les plus étendus à Monsieur Pierre Vaillaud et à Monsieur Lucien Sajus, chacun avec faculté de substitution, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport, et en conséquence, de réitérer si besoin était, les apports effectués par TECHNIP à TECHNIP FRANCE, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission de la Branche d'Activité de TECHNIP à TECHNIP FRANCE et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations utiles et nécessaires.

ARTICLE 10 - FRAIS ET DROITS

Tous les frais et honoraires des présentes et de tous les actes qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge exclusive de TECHNIP FRANCE, qui s'y oblige.

ARTICLE 11 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les soussignées font respectivement élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 12 - POUVOIRS DONNÉS POUR LES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Tous pouvoirs sont, en outre, conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités qui ne relèveraient pas spécifiquement des pouvoirs du Président du Conseil d'administration de TECHNIP ou du Président du Conseil d'administration de TECHNIP FRANCE.

Fait à Paris,
Le 30 mars 1999
En ____ exemplaires originaux

Pour TECHNIP

Monsieur Pierre Vaillaud

Pour TECHNIP FRANCE

Monsieur Lucien Sajus

ANNEXE 1

A. **Comptes de TECHNIP arrêtés par le Conseil d'administration au 31 décembre 1998.**

B. **Comptes de TECHNIP FRANCE, anciennement dénommée TECHNIP ENVIRONNEMENT, arrêtés par le Conseil d'administration au 31 décembre 1998.**

TECHNIP

COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 1998

Avant affectation du résultat

(Etablis en millions de francs français)
(Etablis en millions d'euros)

Etabli le 22 février 1999 pour
le Conseil d'Administration du 5 mars 1999

SOMMAIRE

BILANS, COMPTES DE RESULTATS ET TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

NOTES FINANCIERES

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

BILANS

COMPTES DE RESULTATS

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions de francs)

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions de FRF

ACTIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998 NET	31 DECEMBRE 1997 NET	31 DECEMBRE 1996 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12	5.6	6.7	12.8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Terrains		4.0	3.9	4.0
.Constructions		18.7	20.0	21.2
.Instal.techniques,matériel et outillage			0.1	0.1
.Autres immobilisations corporelles		66.3	57.3	54.7
.Avances et acomptes			0.8	
Sous total	12	89.0	82.1	80.0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Participations		1,749.6	1,672.8	927.0
.Créances rattachées à des participations		216.5	245.5	257.8
.Prêts		0.3	0.3	0.4
.Autres		15.6	13.6	13.6
Sous total	12	1,982.0	1,932.2	1,198.8
TOTAL (I)		2,076.6	2,021.0	1,291.6
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Matières consommables		1.5	1.7	1.0
.Offres en cours	2	10.9	23.4	26.4
.En cours de production	2	2,900.3	4,044.1	5,811.2
.Utilités de chantier	12c	0.3	0.5	0.7
Sous total		2,913.0	4,069.7	5,839.3
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES	13	44.2	138.2	75.4
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		473.4	322.6	516.7
.Autres créances		214.6	144.9	95.4
.Groupe et Associés		20.3	117.4	95.4
Sous total	14	708.3	584.9	707.5
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15	1,830.3	2,195.8	2,368.6
DISPONIBILITES		496.2	724.3	836.7
TOTAL (II)		5,992.0	7,712.9	9,827.5
COMPTES DE REGULARISATION	16	28.6	27.5	23.2
TOTAL (III)		28.6	27.5	23.2
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	17	5.5	19.6	12.9
TOTAL (IV)		5.5	19.6	12.9
TOTAL GENERAL (I a IV)		**8,102.7**	**9,781.0**	**11,155.2**

TECHNIP

BILANS
(avant affectation du résultat)

en millions de FRF

PASSIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998	31 DECEMBRE 1997	31 DECEMBRE 1996
CAPITAUX PROPRES				
.Capital social		315.5	330.7	325.4
.Primes d'émission, de fusion, d'apport		218.3	155.2	88.6
.Réserves :				
- Légales		33.1	32.5	31.7
- Réglementées		455.5		
- Autres		714.3	1,189.4	984.9
.Report à nouveau		280.5		
.Résultat de l' exercice		491.1	974.2	376.1
Situation nette	18	2,508.3	2,682.0	1,806.7
.Provisions réglementées		2.8	3.4	3.6
TOTAL (I)		2,511.1	2,685.4	1,810.3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
.Provisions pour risques		866.9	1,009.4	1,149.7
.Provisions pour charges		359.6	572.3	644.3
TOTAL (II)	19	1,226.5	1,581.7	1,794.0
DETTES				
.Emprunts & dettes auprès des étb. de crédit		378.9	379.8	378.0
.Emprunts et dettes financières divers		27.8	11.8	13.0
.Groupe et associés		87.8	254.5	103.6
.Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	13	3,022.7	3,908.8	6,169.0
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		423.7	434.8	569.1
.Dettes fiscales et sociales		268.6	334.6	213.6
.Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16.7	5.3	4.4
.Autres dettes		128.5	130.0	84.4
TOTAL (III)		4,354.7	5,459.6	7,535.1
COMPTES DE REGULARISATION	16	0.3	0.6	1.5
TOTAL (IV)		0.3	0.6	1.5
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	17	10.1	53.7	14.3
TOTAL (V)		10.1	53.7	14.3
TOTAL GENERAL(I a V)		**8,102.7**	**9,781.0**	**11,155.2**

TECHNIP

COMPTES DE RESULTATS

en millions de FRF

COMPTES DE RESULTAT	NOTE	1998	1997	1996
I -PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue: biens et services		3,754.1	4,292.9	5,177.6
Chiffre d'affaires net	24	3,754.1	4,292.9	5,177.6
Production stockée (ou déstockage)		(1,165.6)	(1,162.7)	(1,396.8)
Subventions d'exploitation				
Produits nets partiels sur opérations à long terme	1	(14.1)	(114.3)	(33.9)
Reprises provisions et transferts de charges	19	713.9	517.1	222.5
Autres produits		19.9	30.3	16.3
Total des produits d'exploitation (I)		3,308.2	3,563.3	3,985.7
II-CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock de matières premières et approv.		0.2	(0.6)	(0.3)
Autres achats et charges externes		1,850.9	2,028.9	2,477.4
Impôts, taxes et versements assimilés		47.7	46.8	45.6
Salaires et traitements		500.8	467.2	471.7
Charges sociales		223.2	221.7	220.6
Dotations				
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements		29.9	26.1	27.8
-dotations aux provisions				
-sur actif circulant: -dotations aux provisions	19	126.4	226.5	106.7
-pour risques et charges: -dotations aux provisions	19	217.6	213.5	258.1
Autres charges		30.9	17.4	24.3
Total des charges d'exploitation (II)		3,027.6	3,247.5	3,631.9
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		280.6	315.8	353.8
OPERATIONS EN COMMUN				
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	3	224.7	153.6	26.4
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	3	1.9	42.0	36.4
2 - Résultat des opérations faites en commun (III-IV)		222.8	111.6	(10.0)
V -PRODUITS FINANCIERS				
De participation		104.2	131.5	57.3
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.		11.3	14.5	16.7
D'autres intérêts et produits assimilés		31.6	38.8	26.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	20.8	32.7	6.0
Différences positives de change		5.6	2.9	15.6
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		78.1	94.9	129.1
Total des produits financiers (V)		251.6	315.3	250.9
VI-CHARGES FINANCIERES				
Dotations financ. aux amortissements et provisions	19	27.7	27.3	12.3
Intérêts et charges assimilés		0.5	10.7	1.3
Différences négatives de change		7.9	33.0	11.7
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement				
Total des charges financières (VI)		36.1	71.0	25.3
3 - Résultat financier (V - VI)	26	215.5	244.3	225.6
4 - Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		718.9	671.7	569.4
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		60.2	1.8	86.7
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0.7	719.5	1.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	2.6	35.0	12.8
Total des produits exceptionnels (VII)		63.5	756.3	100.7
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		59.1	74.5	35.3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0.6	29.2	2.5
Dotations except. aux amortissements et provisions	19	24.6	13.6	88.1
Total des charges exceptionnelles (VIII)		84.3	117.3	125.9
5 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27	(20.8)	639.0	(25.2)
IX-PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		31.0	24.5	19.0
X-IMPOTS SUR LES BENEFICES	32	176.0	312.0	149.1
Total des produits (I + III + V + VII)		3,848.0	4,788.5	4,363.7
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3,356.9	3,814.3	3,987.6
6 - Bénéfice (ou perte)		**491.1**	**974.2**	376.1

TECHNIP

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions de FRF

	31/12/1998 (12 mois)	31/12/1997 (12 mois)	31/12/1996 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	491.1	974.2	376.1
AMORTISSEMENTS (variation brute)	29.3	25.9	29.1
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PROVISIONS A L.T.	32.0	-	(10.0)
PERTES (GAINS) SUR CESSIONS D'ACTIFS	(0.1)	(560.8) a)	(0.2)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	552.3	439.3	395.0
VALEURS D'EXPLOITATION (BESOIN)	1,156.6	1,769.4	1,450.8
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	(886.1)	(2,260.2)	(1,919.2)
AUTRES	(681.4)	59.2	265.1
VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	(410.9)	(431.6)	(203.3)
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	**141.4**	**7.7**	**191.7**
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS INCORPORELS	(4.9)	(0.3)	(3.9)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS CORPORELS	(30.6)	(21.6)	(18.1)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	(49.8)	(172.6) b)	18.6
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	**(85.3)**	**(194.5)**	**(3.4)**
FLUX DE FINANCEMENT			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A C.T. (Variation du besoin en fonds de roulement financier)			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A L.T.	16.0	(1.2)	(12.2)
CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATION DE CAPITAL	(427.1)	71.9	66.6
DIVIDENDES PAYES	(237.7)	(170.9)	(142.6)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	**(648.8)**	**(100.2)**	**(88.2)**
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	**(592.7)**	**(287.0)**	**100.1**
TRESORERIE D'OUVERTURE	2,918.1	3,205.1	3,105.0
TRESORERIE DE CLOTURE	2,325.4	2,918.1	3,205.1
TRESORERIE			
ACTIF	2,326.5	2,920.1	3,205.3
DECOUVERTS BANCAIRES	(1.1)	(2.0)	(0.2)
TOTAL	2,325.4	2,918.1	3,205.1

a) Plus-value nette d'impôt provenant de l'apport des titres SGN à COGEMA dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à TECHNIP.

b) Inclut à hauteur de 132 millions de francs l'impôt payé sur la plus-value comptabilisée (mais non encaissée) suite à l'apport des titres SGN.

BILANS

COMPTES DE RESULTATS

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions d'Euros

ACTIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998 NET	31 DECEMBRE 1997 NET	31 DECEMBRE 1996 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12	0.9	1.0	2.0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Terrains		0.6	0.6	0.6
.Constructions		2.9	3.1	3.2
.Instal.techniques,matériel et outillage				
.Autres immobilisations corporelles		10.1	8.7	8.3
.Avances et acomptes				
Sous total	12	13.6	12.4	12.1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Participations		266.7	255.0	141.3
.Créances rattachées à des participations		33.0	37.5	39.3
.Prêts				0.1
.Autres		2.4	2.1	2.1
Sous total	12	302.1	294.6	182.8
TOTAL (I)		316.6	308.0	196.9
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Matières consommables		0.2	0.3	0.2
.Offres en cours	2	1.7	3.6	4.0
.En cours de production	2	442.2	616.5	885.9
.Utilités de chantier	12c		0.1	0.1
Sous total		444.1	620.5	890.2
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES	13	6.7	21.1	11.5
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		72.2	49.2	78.8
.Autres créances		32.7	22.1	14.5
.Groupe et Associés		3.1	17.9	14.5
Sous total	14	108.0	89.2	107.8
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15	279.0	334.7	361.1
DISPONIBILITES		75.6	110.4	127.6
TOTAL (II)		913.4	1,175.9	1,498.2
COMPTES DE REGULARISATION	16	4.4	4.2	3.5
TOTAL (III)		4.4	4.2	3.5
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	17	0.8	3.0	2.0
TOTAL (IV)		0.8	3.0	2.0
TOTAL GENERAL (I a IV)		1,235.2	1,491.1	1,700.6

TECHNIP

BILANS

(avant affectation du résultat)

en millions d'euros

PASSIF	NOTE	31 DECEMBRE 1998	31 DECEMBRE 1997	31 DECEMBRE 1996
CAPITAUX PROPRES				
.Capital social		48.1	50.4	49.6
.Primes d'émission, de fusion, d'apport		33.3	23.7	13.5
.Réserves :				
- Légales		5.0	5.0	4.8
- Réglementées		69.4		
- Autres		108.9	181.3	150.2
.Report à nouveau		42.8		
.Résultat de l' exercice		74.9	148.5	57.3
Situation nette	18	382.4	408.9	275.4
.Provisions réglementées		0.4	0.5	0.5
TOTAL (I)		382.8	409.4	275.9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
.Provisions pour risques		132.2	153.9	175.3
.Provisions pour charges		54.8	87.2	98.2
TOTAL (II)	19	187.0	241.1	273.5
DETTES				
.Emprunts & dettes auprès des étb. de crédit		57.8	57.9	57.6
.Emprunts et dettes financières divers		4.2	1.8	2.0
.Groupe et associés		13.4	38.8	15.8
.Avances et acomptes reçus sur cdes en cours	13	460.8	595.9	940.4
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64.6	66.3	86.8
.Dettes fiscales et sociales		40.9	51.0	32.6
.Dettes syr immobilisations et comptes rattachés		2.6	0.8	0.7
.Autres dettes		19.6	19.8	12.9
TOTAL (III)		663.9	832.3	1,148.8
COMPTES DE REGULARISATION	16	0.0	0.1	0.2
TOTAL (IV)		0.0	0.1	0.2
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	17	1.5	8.2	2.2
TOTAL (V)		1.5	8.2	2.2
TOTAL GENERAL(I a V)		1,235.2	1,491.1	1,700.6

TECHNIP

COMPTES DE RESULTATS

en millions d'euros

COMPTES DE RESULTAT	NOTE	1998	1997	1996
I -PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue: biens et services		572.3	654.5	789.3
Chiffre d'affaires net	24	572.3	654.5	789.3
Production stockée (ou déstockage)		(177.7)	(177.3)	(212.9)
Subventions d'exploitation				
Produits nets partiels sur opérations à long terme	1	(2.1)	(17.4)	(5.2)
Reprises provisions et transferts de charges	19	108.8	78.8	33.9
Autres produits		3.0	4.6	2.5
Total des produits d'exploitation (I)		504.3	543.2	607.6
II-CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			(0.1)	
Achats de matières premières et autres approv.		282.2	309.3	377.7
Variation de stock de matières premières et approv.		7.3	7.1	7.0
Autres achats et charges externes		76.3	71.2	71.9
Impôts, taxes et versements assimilés		34.0	33.8	33.6
Salaires et traitements				
Charges sociales		4.6	4.0	4.2
Dotations				
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements				
-dotations aux provisions				
-sur actif circulant: -dotations aux provisions	19	19.3	34.5	16.3
-pour risques et charges: -dotations aux provisions	19	33.2	32.5	39.3
Autres charges		4.7	2.7	3.7
Total des charges d'exploitation (II)		461.6	495.0	553.7
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		42.7	48.2	53.9
OPERATIONS EN COMMUN				
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	3	34.3	23.4	4.0
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	3	0.3	6.4	5.5
2 - Résultat des opérations faites en commun (III-IV)		34.0	17.0	(1.5)
V -PRODUITS FINANCIERS				
De participation		15.9	20.0	8.7
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.		1.7	2.2	2.5
D'autres intérêts et produits assimilés		4.8	5.9	4.0
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	3.2	5.0	0.9
Différences positives de change		0.9	0.4	2.4
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		11.9	14.5	19.7
Total des produits financiers (V)		38.4	48.0	38.2
VI-CHARGES FINANCIERES				
Dotations financ. aux amortissements et provisions	19	4.2	4.2	1.9
Intérêts et charges assimilés		0.1	1.6	0.2
Différences négatives de change		1.2	5.0	1.8
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement				
Total des charges financières (VI)		5.5	10.8	3.9
3 - Résultat financier (V - VI)	26	32.9	37.2	34.3
4 - Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		109.6	102.4	86.7
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9.2	0.3	13.2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0.1	109.7	0.2
Reprises sur provisions et transferts de charges	19	0.4	5.3	2.0
Total des produits exceptionnels (VII)		9.7	115.3	15.4
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9.0	11.4	5.4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0.1	4.4	0.4
Dotations except. aux amortissements et provisions	19	3.8	2.1	13.4
Total des charges exceptionnelles (VIII)		12.9	17.9	19.2
5 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)	27	(3.2)	97.4	(3.8)
IX-PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE		4.7	3.7	2.9
X-IMPOTS SUR LES BENEFICES	32	26.8	47.6	22.7
Total des produits (I + III + V + VII)		586.7	729.9	665.2
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		511.8	581.4	607.9
6 - Bénéfice (ou perte)		**74.9**	**148.5**	**57.3**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'euros

	31/12/1998 (12 mois)	31/12/1997 (12 mois)	31/12/1996 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	74.9	148.5	57.3
AMORTISSEMENTS (variation brute)	4.4	4.0	4.4
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PROVISIONS A L.T.	4.9	-	(1.5)
PERTES (GAINS) SUR CESSIONS D'ACTIFS		(85.5) a)	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	84.2	67.0	60.2
VALEURS D'EXPLOITATION (BESOIN)	176.3	269.8	221.2
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	(135.1)	(344.6)	(292.6)
AUTRES	(103.9)	9.0	40.4
VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	(62.7)	(65.8)	(31.0)
1) ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	**21.5**	**1.2**	**29.2**
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS INCORPORELS	(0.7)		(0.6)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS CORPORELS	(4.7)	(3.3)	(2.8)
(ACQUISITIONS) CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	(7.6)	(26.3) b)	2.8
2) (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	**(13.0)**	**(29.6)**	**(0.6)**
FLUX DE FINANCEMENT			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A C.T. (Variation du besoin en fonds de roulement financier)			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DETTES A L.T.	2.4	(0.2)	(1.9)
CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATION DE CAPITAL	(65.1)	11.0	10.2
DIVIDENDES PAYES	(36.2)	(26.1)	(21.7)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	**(98.9)**	**(15.3)**	**(13.4)**
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	**(90.4)**	**(43.7)**	**15.2**
TRESORERIE D'OUVERTURE	444.9	488.6	473.4
TRESORERIE DE CLOTURE	**354.5**	**444.9**	**488.6**
TRESORERIE			
ACTIF	354.7	445.2	488.6
DECOUVERTS BANCAIRES	(0.2)	(0.3)	
TOTAL	**354.5**	**444.9**	**488.6**

a) Plus-value nette d'impôt provenant de l'apport des titres SGN à COGEMA dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à TECHNIP.

b) Inclut à hauteur de 20.12 millions d'euros l'impôt payé sur la plus-value comptabilisée (mais non encaissée) suite à l'apport des titres SGN.

TECHNIP

NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

1 - CONTRATS A LONG TERME : PRISE EN COMPTE DES RESULTATS

2 - VALORISATION DES EN COURS DE PRODUCTION

3 - OPERATIONS EN COMMUN ET CONTRATS EN PARTENARIAT

4 - PROVISION POUR RISQUES GEOPOLITIQUES

5 - TRANSACTIONS EN DEVISES

6 - TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES

7 - ELEMENTS EXCEPTIONNELS

8 - INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES

9 - INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

10 - PASSAGE A L'EURO

11 - AN 2000

1. ***CONTRATS A LONG TERME : PRISE EN COMPTE DES RESULTATS***

Le bénéfice net estimé des contrats à long terme est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement technique lorsque le contrat, tant par sa valeur que par le produit escompté, est considéré comme significatif, et que l'avancement dans la réalisation du contrat est suffisant.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité. Une partie de la provision répartie en fonction des dépenses engagées est affectée en couverture des en cours de production. Le complément est comptabilisé au titre de la provision pour pertes prévisibles sur contrats.

En fin de contrat, les dépenses qui restent à exposer après la vente font l'objet d'une provision pour charges pour finir.

2. ***VALORISATION DES EN COURS DE PRODUCTION***

La valorisation des en cours de production inclut :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et les diverses prestations rattachées directement au contrat.
- Le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisé au coût individuel majoré d'un coefficient de frais de fonctionnement et d'exploitation en vue d'absorber toutes les charges d'exploitation à l'exclusion du coût commercial, du coût de recherche et de développement et de la charge de sous-activité.

Les en cours de production ne comprennent pas de frais financiers.

Les coûts supportés avant la signature d'une affaire lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur, dont on peut raisonnablement envisager la signature sont isolés au titre du stock des offres en cours et virés en en cours de production lors de l'obtention définitive du contrat.

Une provision pour dépréciation des offres en cours est constituée afin de tenir compte de la probabilité du succès de ces propositions.

3. ***OPERATIONS EN COMMUN ET CONTRATS EN PARTENARIAT***

Certains grands projets sont réalisés avec des partenaires dans le cadre juridique de sociétés dédiées.

- Sociétés en participation

Certains grands projets sont réalisés avec des associés dans le cadre juridique de sociétés en participation. Lorsque TECHNIP en assure la gérance, l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine, des charges et recettes de la société en participation est inclus dans le bilan et le compte de résultat de TECHNIP. La quote-part de résultat de l'exercice revenant à l'associé est virée à son compte courant.

- Autres formes de sociétés

Les dividendes reçus directement ou indirectement par TECHNIP sont comptabilisés sous la rubrique "Bénéfice attribué".

La contribution aux pertes subies directement ou indirectement par TECHNIP est comptabilisée sous la rubrique "Perte supportée".

4. *PROVISION POUR RISQUES GEOPOLITIQUES*

La réalisation des contrats forfaitaires clés en main destinés à l'exportation, expose le Groupe TECHNIP au-delà des risques industriels, commerciaux et financiers contractuels.

A partir de son expérience, le Groupe constitue une provision en vue de se prémunir d'une dégradation brutale de son environnement qui affecterait de manière significative la bonne fin des projets en cours.

La provision pour risques géopolitiques est calculée chaque année à partir des différents critères d'appréciation de risque. Elle est assise sur le backlog (travaux restant à réaliser sur contrats en cours).

5. *TRANSACTIONS EN DEVISES*

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels

Les dettes et créances en monnaie étrangères, liées aux contrats à long terme, sont comptabilisées à un cours interne, défini comme le cours moyen économique du contrat dans le cadre de la gestion globale du change de la société. Ce cours est retenu, notamment, pour la valorisation des en cours de production et des appels de fonds. Les éventuels écarts mis en évidence lors du dénouement des opérations, au niveau de la gestion globale du change, sont dégagés en résultat au fur et à mesure de leur apparition.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

L'appréciation de risque de change est effectuée, en fin d'année, à partir de la position globale de change de la société. Lorsque cette dernière met en évidence une perte latente, une provision de risque de change, d'égal montant, est dotée.

Les comptabilités de chantier tenues en devises pour un contrat en cours d'exécution font l'objet du traitement suivant lors de leur intégration dans les comptes sociaux. Le compte de résultat est converti au taux interne à l'exception du résultat lequel est converti au taux de fin d'exercice. Les postes du bilan tels que : les immobilisations, les en cours de production, les comptes de liaison autres que celui assurant le transfert de résultat, les acomptes reçus sur commandes en cours sont valorisés au taux interne. Les autres postes sont convertis au cours de clôture et la différence de conversion qui est constatée est présentée en écart de conversion. L'incidence des variations de change, qui pourrait découler de la gestion des devises sur le résultat du contrat, est appréhendée annuellement lors de la détermination du résultat prévisionnel d'ensemble de fin d'affaires.

6. ***TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES***

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir le risque filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières ou commerciales rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions, sont compensées dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

7. ***ELEMENTS EXCEPTIONNELS***

Certaines charges, non liées à l'activité courante, sont traitées en éléments exceptionnels.

8. ***INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES***

L'intéressement et la participation aux résultats qui seront attribués aux salariés ont été comptabilisés à titre prévisionnel.

9. ***INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE***

L'obligation future et conditionnelle, liée à l'application de la convention collective, en matière d'indemnité à verser lors du départ à la retraite, fait l'objet d'une provision totale pour les salariés âgés de plus de 50 ans.

Pour les salariés âgés de plus de 45 ans et ayant 50 ans au plus, cette obligation future et conditionnelle est mentionnée en engagements hors bilan.

10. ***PASSAGE A L'EURO***

Les informations fournies en Euro concernant les comptes 1998, 1997 et 1996 sont exprimées sur la base de la parité fixée au premier janvier 1999. Aucune charge n'a été comptabilisée ou provisionnée au titre du coût de passage à la monnaie unique.

11. ***AN 2000***

Une structure a été mise en place afin de permettre à l'entreprise de ne pas être affectée par d'éventuelles difficultés qui pourraient survenir à l'occasion du passage à l'an 2000.

Compte tenu de l'activité de la société, les dépenses internes d'adaptation ne devraient pas représenter de montants significatifs et seront prises en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

TECHNIP

NOTES FINANCIERES

12 - ACTIF IMMOBILISE

13 - AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES

14 - CREANCES

15 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

16 - COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF ET DE PASSIF

17 - ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

18 - VARIATION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES

19 - PROVISIONS

20 - NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

21 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER RATTACHES AUX CREANCES ET DETTES

22 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

23 -CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

24 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

25 - EFFECTIF MOYEN

26 - RESULTAT FINANCIER

27 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

28 - ETAT DES ENGAGEMENTS

29 - INSTRUMENTS DE TRESORERIE

30 - SITUATION FISCALE LATENTE

31 - DETTES ASSORTIES DE GARANTIE

32 - IMPOTS

12 - ACTIF IMMOBILISÉ

a) Variations de l'exercice

En millions de FRF

VALEUR BRUTE	IMMOBILISATIONS			ACTIF IMMOBILISE
	INCORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIERES	
- 01.01.1996	39.7	181.6	1,273.6	1,494.9
Acquisitions 1996	3.9	18.8	3.5	26.2
Cessions 1996		(11.5)	(24.0)	(35.5)
- 31.12.1996	43.6	188.9	1,253.1	1,485.6
Acquisitions 1997	4.1	22.0	761.2 (2)	787.3
Cessions 1997	(14.8) (1)	(9.2)	(43.8)	(67.8)
- 31.12.1997	32.9	201.7	1,970.5	2,205.1
Acquisitions 1998	6.4 (3)	37.2 (3)	94.9	138.5
Cessions 1998	(0.4)	(19.9)	(34.3)	(54.6)
- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR BRUTE	38.9	219.0	2,031.1	2,289.0

AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	IMMOBILISATIONS			ACTIF IMMOBILISE
	INCORPORELLES	CORPORELLES	FINANCIERES	
- 01.01.1996	22.0	101.4	55.0	178.4
Dotations 1996	8.8	18.6	4.8	32.2
Reprises 1996		(11.1)	(5.5)	(16.6)
- 31.12.1996	30.8	108.9	54.3	194.0
Dotations 1997	6.4	19.6		26.0
Reprises 1997	(11.0) (1)	(8.9)	(16.0)	(35.9)
- 31.12.1997	26.2	119.6	38.3	184.1
Dotations 1998	7.5 (3)	28.8 (3)	24.7	61.0
Reprises 1998	(0.4)	(18.4)	(13.9)	(32.7)
- 31.12.1998 : TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	33.3	130.0	49.1	212.4

- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR NETTE en millions de francs	5.6	89.0	1,982.0	2,076.6
- 31.12.1998 : TOTAL VALEUR NETTE en millions d'euros	*0.9*	*13.6*	*302.1*	*316.6*

(1) Dont Apport Branche SPEICHIM : Brut 14.5 MF, Amortissement 11 MF soit une valeur nette comptable de 3.5 MF.

(2) Dont titres COGEMA 700 MFacquis en contrepartie de l'apport des titres SGN suite à l'augmentation de capital COGEMA réservée à TECHNIP.

(3) Dont reprise au 01/10/1998 des éléménts TP Abu Dhabi et TP Qatar suite à la cession de succursale entre TECHNIP et TPG soit en valeur brute 2.1 MF pour les incorporelles et 8.5 MF pour les corporelles et pour les amortissements 1.5 MF pour les incorporelles et 4.9 pour les corporelles.

b) Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce EGI	provient de l'acquisition de cette division le 01/07/1993. Il est amorti sur 5 ans à compter de 1993. A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM
Le fonds de commerce SPEICHIM	provient de l'acquisition de cette branche d'activité le 01/07/1993. Il est amorti sur 5 ans à compter de 1993. A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM
La licence Rhône Poulenc	provient de l'acquisition de la branche d'activité SPEICHIM le 01/07/1993. Elle est amortie sur 5 ans à compter de 1994. A été apporté dans le cadre de l'apport de branche SPEICHIM
Les brevets ciment CLE	proviennent de l'apport CLE lors de son absorption le 01/10/1993. Ils sont amortis sur 5 ans à compter de 1994.
Le coût des logiciels achetés	est immobilisé lorsqu'il est significatif. Ces logiciels sont amortis sur : - Valeur unitaire > à 2500 F HT & < à 100 000 F HT : 2 ans - Valeur unitaire > à 100 000 F HT : 4 ans

c) Immobilisations corporelles

- Utilités de chantier :

les immobilisations acquises spécifiquement pour la réalisation d'un contrat sont classées sous la rubrique valeurs d'exploitation.

Au moment de la vente du contrat, les utilités de chantier ayant une valeur d'usage sont transférées aux immobilisations corporelles. Elles sont amorties sur une durée de 4/5 ans, sauf contraintes locales particulières.

- Amortissements :

La dépréciation est calculée suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

. constructions	25 ans
. agencements	8 / 10 ans
. matériel et outillage	5 ans
. matériel de transport	5 ans
. matériel de bureau	5 ans
. matériel informatique	3 / 5 ans
. mobilier de bureau	10 ans

- Informations en matière de crédit-bail :

Aucun engagement ou droit significatif n'existe au 31 décembre 1998.

d) Immobilisations financières

- Participations et créances rattachées à des participations :

Les provisions sont constituées dès que la valeur de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et de ses perspectives d'évolution.

Jusqu'à concurrence de la valeur de la participation, la dotation lui est affectée; au-delà elle s'impute sur les créances rattachées. Lorsque tous les postes appropriés ont été provisionnés, l'excédent de provision est comptabilisé en tant que provision pour risques.

L'ensemble des provisions est intégralement comptabilisé en charges financières.

- Prêts :

Une provision est constituée lorsque la situation du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

- Autres immobilisations financières :

Elles sont principalement constituées par des dépôts et cautionnements.

13 - AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES

Les acomptes versés ou reçus concernent la plupart des activités de TECHNIP à moyen ou long terme.
Seuls les acomptes versés ou reçus au 31 décembre figurent au bilan.

14 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement. La variation des provisions est présentée à la note 19.
Les pertes sur créances devenues irrécouvrables sont, pour la part couverte par des provisions, compensées avec la reprise de provision correspondante.

CREANCES AU 31.12.1998	BRUT	PROVISIONS	NET
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	612.8	139.4	473.4
- AUTRES CREANCES			
. ETAT	50.6	-	50.6
. AUTRES	263.6	99.6	164.0
- GROUPE ET ASSOCIES			
. FILIALES	29.9	18.6	11.3
. ASSOCIES	9.0	-	9.0
TOTAL DES CREANCES en millions de francs	965.9	257.6	708.3
TOTAL DES CREANCES en millions d'euros	*147.3*	*39.3*	*108.0*

15 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont principalement représentées par des parts de SICAV, des fonds communs de placement et des certificats de dépôt.
Elles sont évaluées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure.

16 - COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF ET DE PASSIF

Ces rubriques représentent, principalement, des charges d'exploitation payées d'avance ou des produits d'exploitation perçus d'avance.

17 - ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

La détermination des écarts de conversion actif et passif résulte de l'application de la note 5.
La présentation à l'actif ou au passif du bilan est fonction du solde pour chaque contrat de l'ensemble des revalorisations des dettes et créances en monnaies étrangères le concernant.

18 - VARIATION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES

a) Variation des capitaux propres

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
CAPITAUX PROPRES AU 1 JANVIER AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	2,685.4	1,810.3	1,509.2
AUGMENTATION DE CAPITAL (1)	4.4	5.3	7.9
ANNULATION D'ACTIONS (2)	(494.6)		
VARIATION DE LA PRIME D'EMISSION (1)	63.1	66.7	58.7
VARIATION DE LA PRIME DE FUSION			
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES (3)	(0.6)	(0.2)	1.3
RESULTAT DE l'EXERCICE	491.1	974.2	376.1
ACOMPTES SUR DIVIDENDES			
DIVIDENDES	(237.7)	(170.9)	(142.9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS en millions de francs	2,511.1	2,685.4	1,810.3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS en millions d'euros	*382.8*	*409.4*	*276.0*

(1) SOUSCRIPTION DANS LE CADRE DES PLANS D'OPTIONS 1993 & 1996 SOIT 128 190 TITRES (1ère, 2ème & 3ème tranches) ET CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE SOIT 93 136 TITRES.

(2) ANNULATION DE 977 876 TITRES SOIT CAPITAL SOCIAL 19.5 MF ET AUTRES RESERVES 475.1 MF SUITE A l'AGE DU 29 OCTOBRE 1998 ET DU C.A. DU 11 DECEMBRE 1998.

(3) SOLDE DES DOTATIONS/REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES DES LOGICIELS IMMOBILISES

b) La composition du capital a varié comme suit :

CATEGORIES DE TITRES	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
ACTIONS			
NOMBRE DE TITRES AU DEBUT DE L'EXERCICE	16,532,549	16,270,324	15,877,705
AUGMENTATIONS	221,326	262,225	392,619
ANNULATION	(977,876)	0	0
NOMBRE DE TITRES A LA FIN DE L'EXERCICE	15,775,999	16,532,549	16,270,324
VALEUR NOMINALE EN FRANCS	20	20	20
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE en millions de francs	315.5	330.7	325.4
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE en millions d'euros	*48.1*	*50.4*	*49.6*

c) Plan d'options de souscription d'actions :

Le plan 1993 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 février 1993 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 25 mars 1993, du 30 mars 1994 et du 13 février 1995. Sa durée est de 5 ans et porte sur un nombre d'options attribuables ne pouvant excéder 5 % du capital. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 80 115.

Le plan 1996 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 1995 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 14 mars 1996 et du 13 mars 1997.
Il porte sur un nombre d'options attribuables ne pouvant excéder 5 % du capital. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 336 315.

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Le nombre d'options restant pouvant être souscrites est de 138 711.

19 - PROVISIONS

a) Variations des provisions

NATURE DES PROVISIONS	MONTANTS AU 31/12/1998	VARIATIONS 1998		MONTANTS AU 31/12/1997	MONTANTS AU 31/12/1996
		REINTEGR. EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE		
PROVISIONS REGLEMENTEES	2.8	2.6	2.0	3.4	3.6
PROVISIONS POUR RISQUES	866.9	178.7	36.2	1,009.4	1,149.7
PROVISIONS POUR CHARGES	359.6	416.9	204.2	572.3	644.3
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOB.FINANCIERES	49.1	13.9	24.7	38.3	54.3
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES	257.7	20.1	13.8	264.0	182.8
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'EN-COURS DE PRODUCTION ET DES OFFRES EN COURS	208.1	86.3	115.4	179.0	145.7
TOTAL DES PROVISIONS en millions de francs	1,744.2	718.5	396.3	2,066.4	2,180.4
TOTAL DES PROVISIONS en millions d'euros	*265.9*	*109.5*	*60.4*	*315.0*	*332.4*

b) Ventilation des dotations et des réintégrations (en millions de francs)

	1998	1997	1996
DOTATIONS D'EXPLOITATION	344.0	440.0	364.8
DOTATIONS FINANCIERES	27.7	27.3	12.3
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	24.6	33.6	88.1
DONT RECLASSEMENT PROVISIONS		(20.0)	
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS	396.3	480.9	465.2
REINTEGRATIONS D'EXPLOITATION	695.1	504.3	237.1
REINTEGRATIONS FINANCIERES	20.8	34.1	11.2
REINTEGRATIONS EXCEPTIONNELLES	2.6	54.9	12.8
DONT RECLASSEMENT PROVISIONS		(20.0)	
	718.5	573.3	261.1
TRANSFERTS DE CHARGES	30.5	18.9	9.8
COMPENSATION (voir notes 6 & 14)			
- PERTES SUR PARTICIPATIONS ET AUTRES COUVERTES PAR PROVISIONS	(0.1)	(1.4)	(5.2)
- CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABLES	(11.7)	(6.0)	(24.4)
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES ET COMPENSATION	737.2	584.8	241.3

c) Nature et évaluation des risques ou charges significatifs couverts par des provisions

Les provisions pour risques incluent :

La provision pour risque de change (voir note 5),
La provision pour risques sur contrats constituée à partir des meilleurs éléments connus pour chacun des contrats,
La provision pour risques géopolitiques destinée à faire face aux risques inhérents à notre activité (voir note 4).

Les provisions pour charges incluent notamment :

La provision pour charges pour finir sur contrats (voir note 1).
La provision pour indemnités de fin de carrière (voir note 9).

20 - NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles TECHNIP détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50 %.

ACTIF (En valeur brute)	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1,258.8	1,233.2	1,189.5
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	0.6	5.7	0.1
CREANCES	143.1	182.5	169.0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12.3	11.9	11.8
TOTAL ACTIF en millions de francs	1,414.8	1,433.3	1,370.4
TOTAL ACTIF en millions d'euros	*215.7*	*218.5*	*208.9*
PASSIF			
DETTES FINANCIERES	63.5	67.6	80.8
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	208.9	155.3	96.4
DETTES D'EXPLOITATION	28.3	46.0	43.9
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0.6	
TOTAL PASSIF en millions de francs	300.7	269.5	221.1
TOTAL PASSIF en millions d'euros	*45.8*	*41.1*	*33.7*
CHARGES FINANCIERES en millions de francs	15.2	7.2	0.0
CHARGES FINANCIERES en millions d'euros	*2.3*	*1.1*	*0.0*
PRODUITS FINANCIERS en millions de francs	78.0	117.6	63.5
PRODUITS FINANCIERS en millions d'euros	*11.9*	*17.9*	*9.7*

21 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER RATTACHES AUX CREANCES ET DETTES

		31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
L'ensemble des produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élève à	En millions de francs	255.4	215.6	379.1
	En millions d'euros	*38.9*	*32.9*	*57.8*
Les frais à payer inscrits dans les différentes rubriques des dettes représentent	En millions de francs	274.7	237.1	242.6
	En millions d'euros	*41.9*	*36.1*	*37.0*

22 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ACTIF (2) (3)	31.12.1998	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
- IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Créances rattachées à des participations, prêts (1) et autres immobilisations financières	232.4	4.3	228.1
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	473.4	388.2	85.2
- GROUPE ET ASSOCIES	20.3	20.3	0.0
- AUTRES CREANCES	214.6	211.3	3.3
- COMPTES DE REGULARISATION	28.6	28.6	0.0
TOTAL DES CREANCES en millions de francs	969.3	652.7	316.6
TOTAL DES CREANCES en millions d'euros	*147.8*	*99.5*	*48.3*

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : 4.3
Remboursements obtenus en cours d'exercice : 33.3

(2) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(3) Net de provision

PASSIF	31.12.1998	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
- EMPRUNTS (1)(2) ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	378.9	378.9		
- EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	27.8	1.2	7.9	18.7
- GROUPE ET ASSOCIES	87.8	87.8		
- AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	3,022.7	2,158.1	864.6	
- DETTES FOURNISSEURS	423.7	420.4	3.3	
- DETTES FISCALES ET SOCIALES	268.6	268.6		
- DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	16.7	16.7		
- AUTRES DETTES	128.5	128.5		
- COMPTES DE REGULARISATION	0.3	0.3		
SOUS-TOTAL	4,355.0	3,460.5	875.8	18.7
- FINANCEMENT DES TEC				
. AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	(3,022.7)	(2,158.1)	(864.6)	
. PREFINANCEMENT	(377.8)	(377.8)		
TOTAL DES DETTES en millions de francs	954.5	924.6	11.2	18.7
TOTAL DES DETTES en millions d'euros	*145.5*	*140.9*	*1.7*	*2.9*

(1) Emprunts contractés au cours de l'exercice : néant
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : néant

(2) Inclut le préfinancement ARZEW : 377.8

23 - CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
- CREANCES			
Clients et comptes rattachés : les effets à recevoir représentent			
En millions de francs	Néant	Néant	Néant
En millions d'euros	*Néant*	*Néant*	*Néant*
- DETTES			
Les effets à payer, rattachés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ainsi qu'aux dettes fournisseurs, s'établissent à			
En millions de francs	378.4	379.4	383.7
En millions d'euros	*57.7*	*57.8*	*58.5*

24 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.1998	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
	en millions d'euros		en millions de francs	
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	*572.3*	3,754.1	4,292.9	5,177.6
dont export	499.5	*3,276.4*	*3,728.2*	*4,976.7*
CHIFFRE D'AFFAIRES ECONOMIQUE	*443.5*	2,909.4	2,978.3	3,573.2
dont export	394.0	*2,584.5*	*2,502.8*	*3,175.4*

Le chiffre d'affaires économique représente la production de l'exercice au prix de vente.

25 - EFFECTIF MOYEN

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
Il correspond à	1597	1651	1676
	a) collaborateurs	collaborateurs	collaborateurs

a) Après départ de 65 personnes chez KREBS SPEICHIM au 01/01/1998

26 - RESULTAT FINANCIER

Après neutralisation de différentes rubriques comptables qui se compensent, les principaux flux qui permettent d'appréhender le résultat financier de l'exercice s'analysent comme suit :

	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
- Variation nette des provisions sur filiales (voir note 5).	(9.2)	(10.8)	(4.1)
- Revenu des participations, des autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé.	90.5	122.2	55.0
- Frais financiers sur emprunts, change, variation nette sur autres provisions,facturation des co-associés dans les sociétés en participation et charges financières diverses.	(0.6)	(17.4)	0.9
- Revenu provenant de la SCI.	25.1	19.9	19.2
- Revenu financier sur la gestion de trésorerie.	109.7	130.4	154.6
RESULTAT FINANCIER (produit) en millions de francs	215.5	244.3	225.6
RESULTAT FINANCIER (produit) en millions d'euros	*32.9*	*37.2*	*34.4*

27 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

RUBRIQUES	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
COUTS SOCIAUX	(13.5)	(17.8)	(19.2)
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
- Risques géopolitiques et charges diverses		(10.0)	10.0
- Autres charges	(15.0)		
- Indemnités de fin de carrière	(7.6)	(1.3)	(5.6)
- Risques contrats			(80.0)
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS			
- Risques divers contrats			
- Charges diverses		13.3	0.7
- Indemnités de fin de carrière		19.6	
INDEMNITES D'ASSURANCES	57.8		81.2
PLAN ASSURANCE INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE SOUSCRIT (Couvert par des provisions)		(20.0)	
ABONDEMENT	(11.4)	(14.5)	(4.6)
PLUS-VALUE BRUTE SUR CESSIONS DE TITRES (SGN, INTERCONTROLE)		692.8	
DIVERS	(31.1)	(23.1)	(7.7)
RESULTAT EXCEPTIONNEL en millions de francs	(20.8)	639.0	(25.2)
RESULTAT EXCEPTIONNEL en millions d'euros	*(3.2)*	*97.4*	*(3.8)*

28 - ETAT DES ENGAGEMENTS

RUBRIQUES		*31.12.1998*	31.12.1998	31.12.1997	31.12.1996
		en millions d'euros	en millions de francs		
ENGAGEMENTS DONNES	(1)	*259.5*	1,702.1	1,951.9	1,562.8
ENGAGEMENTS RECUS	(2)	*80.3*	527.0	476.3	548.0
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		voir note 29	voir note 29	voir note 29	voir note 29
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS		néant	néant	néant	néant
ACHATS D'ACTIONS A LIVRER A LA LIQUIDATION		*1.8*	11.7	-	-
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (voir note 9)		*2.9*	18.9	20.1	22.3

(1) Ces engagements correspondent :

- Aux engagements sur contrats TECHNIP.

Ils représentent principalement les cautions ou garanties données par nos banques ou nos assurances à différents clients pour la bonne exécution de nos contrats, notamment leur bonne fin, ou consécutives aux paiements des retenues de garantie.

- Aux engagements donnés pour le compte des filiales.

. en garantie auprès des clients

. en contre-garantie auprès des banques

. au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour les contrats :
Qatargas (Qatar), Leuna (Allemagne), LNG (Nigéria), Sanlong nylon (Chine), Vinyl chloride (Malaisie), Epmi Tcot (Malaisie), Epmi Umbrella (Malaisie), IPC (Malaisie), Petronas Carigali (Malaisie), Bouygues offshore (Malaisie), Nippon Oil (Malaisie), Elgin Franklin (UK), Paraxylène (Belgique), Aramco (Arabie Saoudite), PVC Kerteh (Malaisie), Jusepin (Vénézuela), OGP Engineering (Malaisie), Melaka Petronas (Malaisie), Hawiyah Sulphur (Arabie Saoudite), Midor (Egypte), Vehop (Vénézuela), Sincor (Vénézuela), OGD2 (Abu Dhabi).
La valorisation des engagements correspondant à ces contrats n'est pas incluse dans le tableau chiffré ci-dessus.

- Aux engagements donnés pour le compte des tiers.

(2) Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs.

29 - INSTRUMENTS DE TRESORERIE

TECHNIP met en oeuvre des instruments de trésorerie afin de couvrir les risques de change et de taux issus de nos activités commerciales.

NATURE DES INSTRUMENTS DE TRESORERIE	*Nominal au 31.12.1998* *en millions d'euros*	Nominal des contrats de couverture en millions de FRF		
		au 31/12/1998	au 31/12/1997	au 31/12/1996
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE				
ACHATS A TERME DE DEVISES CONTRE FRANCS	*0.1*	0.7	76.0	23.6
VENTES A TERME DE DEVISES CONTRE FRANCS	*84.4*	553.7	675.3	374.4
ACHATS D'OPTIONS DE VENTE	-	-	570.0	-
ACHATS / VENTES A TERME DE DEVISES CONTRE DEVISES	*3.8*	25.0	-	10.4
ACHATS D'OPTIONS DE DEVISES CONTRE DEVISES	-	-	-	56.1
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX				
SWAPS DE TAUX	-	-	200.0	-
FUTURE RATE AGREEMENT (FRA)	-	-	-	-

30 - SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 1998, la situation fiscale latente de la société est principalement constituée par les résultats sur contrats à long terme et les provisions non déductibles.

31 - DETTES ASSORTIES DE GARANTIE

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative.

32 - IMPOTS

L'impôt est calculé sur les résultats soumis à l'impôt sur les sociétés qui n'incluent pas certains résultats de participations financières et opérations en commun.

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions de francs)
(en millions d'euros)

TECHNIP

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions de FRF

NATURE DES INDICATIONS		31.12.1994	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1997	31.12.1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE						
A) - Capital social appelé		314.3	317.6	325.4	330.7	315.5
non appelé		-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises	(1)	15,717,205 (2)	15,877,705 (2)	16,270,324 (2)	16,532,549 (2)	15,775,999 (2)
C) - Nombre de coupures d'actions émises		-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-	-
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES						
A) - Chiffre d'affaires hors taxes		5,111.2	2,830.1	5,177.6	4,292.9	3,754.1
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions		683.4	534.6	757.2	1,219.9	374.7
C) - Impôts sur les bénéfices		145.0	148.3	149.1	312.0	176.0
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions		288.9	343.7	376.1	974.2	491.1
E) - Montant des bénéfices distribués		125.7	142.9	170.9	237.7 (4)	En cours d'approbation
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en FRF)						
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		34.26 (2)	24.33 (2)	37.37 (2)	54.91 (2)	12.60 (2)
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		18.38 (2)	21.65 (2)	23.12 (2)	58.93 (2)	31.13 (2)
C) - Dividende versé à chaque action		8.00 (2)	9.00 (2)	10.50 (2)	14.5 (2)	En cours d'approbation (2)
IV - PERSONNEL						
A) - Nombre de salariés		1,770	1,701	1,648	1,655	1,615 (3)
B) - Montant de la masse salariale		489.7	480.8	471.7	463.7	490.1
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)		226.5	224.6	220.6	221.7	223.1

(1) PLANS D'OPTIONS .
1993 : PLAN AUTORISE PAR L'A.G E DU 11/02/1993 ET MIS EN PLACE PAR TRANCHES SUCCESSIVES PAR LES C.A. DU 25/03/1993. DU 30/03/1994 ET DU 13/02/1995. SA DUREE EST DE 5 ANS ET PORTE SUR UN NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUABLES NE POUVANT EXCEDER 5% DU CAPITAL.
1996 : PLAN AUTORISE PAR L'A G E DU 16/05/1995 ATTRIBUABLE EN TROIS TRANCHES LA PREMIERE A ETE MISE EN PLACE PAR LE CA DU 14/03/1996, LA SECONDE PAR LE CA DU 13/03/1997. LA DERNIERE PAR LE CA DU 11

(2) SELON ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 1994 QUI DIVISE PAR CINQ LA VALEUR NOMINALE DE l'ACTION (20 FRANCS CHACUNE AU LIEU DE 100 FRANCS).

(3) APRES MUTATION AU 01/01/1998 DE 65 PERSONNES CHEZ KREBS SPEICHIM

(4) DIVIDENDES DISTRIBUES SELON RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/04/1998 DECIDANT QUE LA QUOTE-PART REVENANT AUX ACTIONS AUTODETENUES SERA AFFECTEE AU COMPTE REPORT A NOUVEAU SOIT 138 711 ACTIONS A 14.50 FRF = 2 011 309.50 FRF

TECHNIP

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions d'Euros

NATURE DES INDICATIONS		31.12.1994	31.12.1995	31.12.1996	31.12.1997	31.12.1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE						
A) - Capital social appelé		47.9	48.4	49.6	50.4	48.1
non appelé		-	-	-	-	-
B) - Nombre d'actions émises	(1)	15,717,205 (2)	15,877,705 (2)	16,270,324 (2)	16,532,549 (2)	15,775,999 (2)
C) - Nombre de coupures d'actions émises		-	-	-	-	-
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-	-
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES						
A) - Chiffre d'affaires hors taxes		779.2	431.4	789.3	654.4	572.3
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions		104.2	81.5	115.4	186.0	57.1
C) - Impôts sur les bénéfices		22.1	22.6	22.7	47.6	26.8
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions		44.0	52.4	57.3	148.5	74.9
E) - Montant des bénéfices distribués		19.2	21.8	26.1	36.2 (4)	En cours d'approbation
III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en Euros)						
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions		5.22 (2)	3.71 (2)	5.70 (2)	8.37 (2)	1.92 (2)
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions		2.80 (2)	3.30 (2)	3.52 (2)	8.98 (2)	4.75 (2)
C) - Dividende versé à chaque action		1.22 (2)	1.37 (2)	1.60 (2)	2.21 (2)	En cours d'approbation (2)
IV - PERSONNEL						
A) - Nombre de salariés		1,770	1,701	1,648	1,655	1,615 (3)
B) - Montant de la masse salariale		74.7	73.3	71.9	70.7	74.7
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)		34.5	34.2	33.6	33.8	34.0

(1) PLANS D'OPTIONS .
1993 : PLAN AUTORISE PAR L'A G.E DU 11/02/1993 ET MIS EN PLACE PAR TRANCHES SUCCESSIVES PAR LES C A DU 25/03/1993, DU 30/03/1994 ET DU 13/02/1995. SA DUREE EST DE 5 ANS ET PORTE SUR UN NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUABLES NE POUVANT EXCEDER 5% DU CAPITAL.
1996 : PLAN AUTORISE PAR L'A G E DU 16/05/1995 ATTRIBUABLE EN TROIS TRANCHES LA PREMIERE A ETE MISE EN PLACE PAR LE CA DU 14/03/1996, LA SECONDE PAR LE CA DU 13/03/1997, LA DERNIERE PAR LE CA DU 11

(2) SELON ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 1994 QUI DIVISE PAR CINQ LA VALEUR NOMINALE DE l'ACTION (3 EUROS CHACUNE AU LIEU DE 15 EUROS).

(3) APRES MUTATION AU 01/01/1998 DE 65 PERSONNES CHEZ KREBS SPEICHIM

(4) DIVIDENDES DISTRIBUES SELON RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/04/1998 DECIDANT QUE LA QUOTE-PART REVENANT AUX ACTIONS AUTODETENUES SERA AFFECTEE AU COMPTE REPORT A NOUVEAU SOIT 138 711 ACTIONS A 2.2 EUROS = 306 622.15 EUROS.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES / SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES		MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE						
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de TECHNIP (ou dont le rôle dans le Groupe est considéré comme significatif)												
1/-Filiales (plus de 50% du capital détenu par TECHNIP)												
TECHNIP ITALY 68, Via Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires F.Français 0.00339	50,000,000,000	2,501,906,558	95 30%	133,252,182	133,252,182			Garantie de Réalisation sur Hawiyah Sulphur	• 277,446,390,978	• 5,536,834,853	
T P L - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI S p.A. 38, Via Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires F.Français 0.00339	18,000,000,000	14,506,917,095	95.00%	47,531,766	47,531,766				• 1,142,055,989,106	• 13,019,658,335	52,326,000
TECHNIP-GEOPRODUCTION 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		35,000,000	28,100,428	100 00%	45,578,570	45,578,570	b)	15,514	5,917,804 & garantie de réalisation sur Qatargas , Jusepin & Elf Exploration UK	• 574,577,984	• 8,397,991	3,000,000
LUSOTECNA Rua Padre Antonio Vieira, 26, 5o 1092 LISBONNE CODEX PORTUGAL	Escudos F Français 0.03272	120,000,000	635,371,978	63 33%	34,040,731	14,040,731	a)	4,253,600		• 774,078,683	• (648,883,677)	
TECHNIP SERI CONSTRUCTION (TECHNIP TPS) 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS		6,000,000	4,744,298	100.00%	999,400	999,400	a)	576,000		• 39,024,533	• 3,199,361	3,572,996
TECPLANT - INGEST Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE - ESPAGNE	Pesetas F.Français 0 39420	96,430,000	209,658,941	100.00%	5,565,922	5,565,922				• 1,183,266,867	• 67,629,849	2,720,540
TECH - ATLAN 24, Boulevard Vincent Gâche 44200 NANTES		2,000,000	(714,006)	100.00%	2,000,000	2,000,000	b)	2,000,000		• 35,463,231	• 273,023	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES / INFORMATIONS FINANCIERES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
S.C.I CB3 DEFENSE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		2,825,000	480,000	100.00%	565,091,018	565,091,018	a) 206,766,525	8,178,075	* 93,001,077	* 16,370,335	
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES - BELGIQUE	F Belges F.Français 0.16261	778,000,000	100,832,513	100.00%	126,770,060	126,770,060			* 170,400	* 70,337	
TECHNIP INC 7680 Woodway Drive, Suite 250 HOUSTON TEXAS 77063 - USA	USD F Français 5.62210	2,000,000	392,987	100.00%	10,396,341	10,396,341			* 1,156,501	* 943,058	2,900,000
TECHNIP ANLAGENBAU GmbH Grafenberger Allee 277 D-40237 DUSSELDORF - ALLEMAGNE	D Marks F. Français 3.35386	100,000	46,379	100.00%	105,468	105,468		garantie de réalisation sur Leuna	* 5,309,500	-	
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C , Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE	F Suisses F.Français 4.07990	5,000,000	3,509,787	100.00%	20,215,412	20,215,412			* 164,613,026	* 972,827	
TECHNIP ENVIRONNEMENT 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		15,000,000	(7,140,468)	100.00%	14,999,400	14,999,400			* 0	* 42,459,474	
TECHNIP TIANCHEN 521 Jing Jin Road Tianjin 300400 REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	USD Yuans F.Français 0.67910 5.62210	600,000	(3,284,825)	60.00%	2,096,000	0	b) 535,013		* 44,300,000	* (3,000,000)	
TECHNIP C.I.S 20, rue Galernaya 190 000 SAINT PETERSBOURG - RUSSIE	Roubles F.Français 0.27230	1,900	5,168,985	70.00%	4,637,008	0			* 16,513,627	* (11,250,566)	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES / INFORMATIONS FINANCIERES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit F Français 1.47950	1,000,000	12,650,442	100.00%	207,750	207,750		22,473,596	* 35,269,748	* 14,438,699	
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX		4,400,000	2,423,743	100.00%	4,711,901	4,711,901			* 0	* 392,333	2,199,700
TTI L SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		250,000	(2,284,542)	60.00%	150,000	150,000		Garantie de réalisation sur MIDOR	* 0	* 6,582,373	
TECHNIP CLEPLAN Avenida Paulista 2073 24/25 Andares - Conjunto Nacional Edificio Horsa 1 - Cerqueira César 01311 - 940 SAO PAULO SP- BRESIL	Real F Français 4 65210	250,000	(1,424,894)	58 30%	1,074,421	0	b) 11,244,200	470,120	* 2,705,788	* 482,585	
TECHNIP OVERSEAS SA C/O ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE Apartado 6 - 1014 EL DORADO PANAMA - République de Panama	USD F Francais 5 62210	10,000	0	100.00%				Garantie de réalisation sur OGD II			
2/-Participations (10 à 50% du capital détenu par TECHNIP)											
KREBS SPEICHIM 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX		72,250,000	5,446,585	50 00%	36,175,000	36,175,000		Garantie de réalisation sur Sanlong Nylon	* 1,234,745,799	* 4,153,035	
IPEDEX 366, ave Napoléon Bonaparte B.P. 205 92502 RUEIL MALMAISON CEDEX		8,912,500	26,476,394	30 00%	2,499,700	2,499,700			* 227,358,019	* 11,601,461	

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TPGM 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit F Français 1.47950	1,000,000	5,369,277	30.00%	8,059,000	8,059,000	a) 5,500,000	345,703,907 & garantie de réalisation sur Epmi Umbrella Vinyl Chloride Epmi Tcot Bouygues Offshore OGP Engi & PVC Kerteh	* 123,833,044	* 1,309,019	
DINSA 2 da Avenida de la Urbanizacion Campo Alegre - Edificio Torre Cari CARACAS 1060 VENEZUELA	Bolivars F Français 0.00992	570,726,000	(1,160,195,069)	20.00%	1,290,600	0			* 0	* 15,894,439	
TECHNIP - THYSSEN - LURGI G.E I.E 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		-	-	31 00%					* 11,691,037	* 148,638	
TSKJ SERVICOS DE ENGENHARIA LDA & LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS Rue 31 de Janeiro 13-a.4 Funchal Madere 00620 PORTUGAL	Escudo F.Francais Escudo F Francais 0 03272	400,000 400,000	1,971,705,470	25 00% 25.00%	3,355 3,673	3,355 3,673		156,589,540 & garantie de réalisation sur TSKJ 1 / TSKJ 2 LNG Nigeria	-	-	
CONSORCIO CONTRINA SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX		50,000		28.00%	14,000	14,000	b) 48,740	82,437,336 & garantie de réalisation sur SINCOR	* 0	* 3,618,892	
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD P.O. Box 60159 RIYADH 11545 (Arabie Saoudite)	Riyal F Francais 1 49880	5,000,000	1,634,880	40.00%	2,945,000	2,945,000		garantie de réalisation sur Aramco	88,874,490	(1,577,621)	
NIIGATA TECHNIP CO LDT 9-3 Kamata honcho 1-Chome Ohta-Tu, TOKYO - JAPON	Yens F Francais 0.04939	10,000,000		49.00%	229,908	229,908					

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES / INFORMATIONS FINANCIERES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
B- Renseignements concernant les autres filiales ou participations											
1/-FILIALES											
a) Filiales françaises					2,905,000	5,000					120,000
b) Filiales étrangères .					967,213	413,954	b) 4,830,579				
2/-PARTICIPATIONS											
a) Participations françaises					700,901,544	700,901,544					17,782,653
b) Participations étrangères					13,003,722	6,675,095	b) 2,763,362				628,146
TOTAL GENERAL :					1,788,421,065	1,749,541,149	238,533,533				85,250,035
					Provisions	38,879,916					

a) Prêts : 216,520,125
b) C/C Filiales : 22,013,408

* En cours d'approbation

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

ETATS FINANCIERS

ETABLIS AU 31 DECEMBRE 1998

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

VERSION DETAILLEE

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

<u>Evaluation des immobilisations financières</u> :

Les immobilisation financières sont évaluées à leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

Cette valeur est approchée comme suit :

Quand l'examen de la situation financière d'une filiale conduit à constater une détérioration sensible par rapport aux conditions d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée, elle inclut un étalement de l'écart d'acquisition d'origine depuis l'entrée des titres en patrimoine sur une période de 5 ans et la totalité des pertes cumulées depuis cette date .

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
31 DECEMBRE 1998

en francs

NATURE DES INDICATIONS	1994	1995	1996	1997	1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) - Capital social appelé	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00	15 000 000.00
non appelé					
B) - Nombre d'actions émises	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
C) - Nombre de coupures d'actions émises					
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
A) - Chiffre d'affaires hors taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(1 530 033.26)	(1 907 321.93)	(1 758 623.27)	13 537 012.51	54 865 473.86
C) - Impôts sur les bénéfices	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	12 406 000.00
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(11 535 033.26)	(5 412 321.93)	(3 458 623.27)	13 532 012.51	42 459 473.86
E) - Montant des bénéfices distribués	0.00	0.00	0.00	0.00	en cours d'approbation
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	(10.23)	(12.74)	(11.72)	90.25	365.77
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(76.90)	(36.08)	(23.06)	90.21	283.06
C) - Dividende versé à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	en cours d'approbation
IV - PERSONNEL					
A) - Nombre de salariés	0	0	0	0	0
B) - Montant de la masse salariale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C) - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

NOTES FINANCIERES

1 Immobilisations financières

1.1 Evolution de l'exercice en MF :

	31.12.1996	dotation	31.12. 1997	dotation	31.12.1998
Brut	37	n/a	37,0	n/a	
Provisions	(15,2)	15,2			
Net	21,8	15,2	37,0		

1.2 Informations concernant la filiale SPEICHIM PROCESSING :

La société TECHNIP Environnement a cédé le 23 décembre 1998 la société SPEICHIM PROCESSING qu'elle détenait à 100%.Le prix de vente est de 95,2 millions de francs pour une valeur d'inventaire de 37 millions de francs.

1.3 Titres SCI CB3

TECHNIP ENVIRONNEMENT détient une part de la Société Civile Immobilière CB3.

2 Note concernant les entreprises liées :

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises avec lesquelles TECHNIP ENVIRONNEMENT a un lien en capital supérieur ou légal à 50% (société mère, filiales).

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations financières (net)	10 001	Dettes financières	
		Compte courant intégration fiscale	12 406 000
		dettes d'exploitation	21 334
	10 001		**12 427 334**

Charges financières 1 536 060

3 Consolidation :

La société TECHNIP ENVIRONNEMENT n'établit pas de comptes consolidés. Elle est intégrée dans les comptes de la société TECHNIP.

4 Etat des échéances de créances et dettes

ACTIF	MONTANT	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
Immobilisations financières	10 001		10 001
Clients et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Total	10 001		10 001

PASSIF	MONTANT	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Groupe et associés	12 406 000	12 406 000	
Dettes fournisseurs	69 574	69 574	
Autres dettes	2 291 400	2 291 400	
Total	14 766 974	14 766 974	

5 Composition du capital

CATEGORIE DES TITRES	VALEUR NOMINALE	QUANTITE AU 31.12.97	MOUVEMENT		QUANTITE AU 31.12.98	MONTANTS AU 31.12.98
			Augmentation	Diminution		
Actions	100,00	150 000			150 000	150 000 000

6 Engagement

La société TECHNIP ENVIRONNEMENT n'a souscrit ni engagement ni part dans aucune opération financière au cours de l'exercice et à la clôture.

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

ACTIF	EXERCICE AU 31.12.98 BRUT	AMORTISSEMENT OU PROVISION	NET	EXERCICE AU 31.12.97
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0.00	0.00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 001.79	0.00	10 001.79	37 010 001.79
TOTAL (I)	10 001.79	0.00	10 001.79	37 010 001.79
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION		0.00	0.00	0.00
. En Cours de Production			0.00	0.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			0.00	0.00
CREANCES	45 225 000.00	0.00	45 225 000.00	0.00
. Clients et Comptes rattachés	45 225 000.00		45 225 000.00	0.00
. Autres Créances			0.00	0.00
. Groupe et Associés			0.00	0.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19 846 621.90	0.00	19 846 621.90	540 409.52
DISPONIBILITES	4 357.27	0.00	4 357.27	10 778.26
TOTAL (II)	65 075 979.17	0.00	65 075 979.17	551 187.78
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (III)				0.00
ECART DE CONVERSION ACTIF (IV)			0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I à IV)	**65 085 980.96**	**0.00**	**65 085 980.96**	**37 561 189.57**

PASSIF	EXERCICE AU 31.12.98	EXERCICE AU 31.12.97
CAPITAUX PROPRES		
. Capital Social	15 000 000.00	15 000 000.00
. Primes d'émission	0.00	0.00
. Réserves	0.00	0.00
. Report à nouveau	(7 140 467.53)	(20 672 480.04)
. Résultat de l'exercice	42 459 473.86	13 532 012.51
TOTAL (I)	50 319 006.33	7 859 532.47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0.00	0.00
TOTAL (II)	0.00	0.00
DETTES		
. Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	0.00	0.00
. Emprunts et dettes financières divers	0.00	22 000 000.00
. Groupe et associés	12 406 000.01	7 652 684.05
. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00	0.00
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0.00	0.00
. Dettes fiscales et sociales	69 574.62	43 973.05
. Autres dettes	0.00	5 000.00
	2 291 400.00	0.00
TOTAL (III)	14 766 974.63	29 701 657.10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (IV)	0.00	0.00
ECART DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**65 085 980.96**	**37 561 189.57**

TECHNIP
ENVIRONNEMENT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1998

COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE AU 31.12.98	EXERCICE AU 31.12.97
I -PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue: biens et services			
Chiffre d'affaires net		0.00	0.00
Production stockée (ou destockage)		0.00	0.00
Subventions d'exploitation			
Produits nets partiels sur opérations à long terme		0.00	0.00
Reprises provisions et transferts de charges			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation (I)		0.00	0.00
II-CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Achats de matières premieres et autres approv.			
Variation de stock de matières premieres et approv.			
Autres achats et charges externes		54 473.47	52 107.19
Impots, taxes et versements assimilés		2 167.00	2 086.00
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation			
-sur immobilisations: -dotations aux amortissements			
-dotations aux provisions			
-sur actif circulant: -dotations aux provisions			
-pour risques et charges: -dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)		56 640.47	54 193.19
OPERATIONS EN COMMUN			
III-BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE		0.00	0.00
IV-PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE			
1 - Résultat d'exploitation & opérations en commun (I-II+III-IV)		(56 640.47)	(54 193.19)
V -PRODUITS FINANCIERS			
De participation		499 997.68	260.09
D'autres valeurs mobil.& créances de l'actif immob.			
D'autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			15 200 000.00
Differences positives de change			
Produits nets s/ cess. de val. mob. de placement		24 577.40	6 245.91
Total des produits financiers (V)		524 575.08	15 206 506.00
VI-CHARGES FINANCIERES			
Dotations financ. aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés		1 536 060.75	1 615 300.30
Différences négatives de change			
Charges nettes s/ cess. de val. mob. de placement			
Total des charges financieres (VI)		1 536 060.75	1 615 300.30
2 - Résultat financier (V - VI)		(1 011 485.67)	13 591 205.70
3 - Résultat courant avant impot (I-II+III-IV+V-VI)		(1 068 126.14)	13 537 012.51
VII-PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0.00	0.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		55 933 600.00	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)		55 933 600.00	0.00
VIII-CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0.00	0.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations except. aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)		0.00	0.00
4 - Résultat exceptionnel (VII-VIII)		55 933 600.00	0.00
IX-IMPOTS SUR LES BENEFICES		12 406 000.00	5 000.00
Total des produits (I + III + V + VII)		56 458 175.08	15 206 506.00
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX)		13 998 701.22	1 674 493.49
5 - Benefice (ou perte)		**42 459 473.86**	**13 532 012.51**

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

RESULTAT FINANCIER

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT AU 31.12.98	MONTANT AU 31.12.97
	PRODUITS FINANCIERS		
767000	* Produits de participation	499 997.68	260.09
707020	* Produits nets sur cessions SICAV	24 577.40	6 245.91
786610	* Reprise provisions sur titres	0.00	15 200 000.00
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	524 575.08	15 206 506.00
	CHARGES FINANCIERES		
686620	* Dotation aux provisions dep. titres	0.00	0.00
686630	* Dotation aux provisions filiales	0.00	0.00
661160	* Intérêts des emprunts et cpte courant	1 536 060.75	1 615 289.80
661500	* Intérêts debiteurs compte bancaire	0.00	10.50
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 536 060.75	1 615 300.30
	RESULTAT FINANCIER	(1 011 485.67)	13 591 205.70

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	MONTANT AU 31.12.97	AFFECTATION RESULTAT	AUGMENTATION DE CAPITAL	DIMINUTION DE CAPITAL	EXPLOITATION DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31.12.98
CAPITAL SOCIAL	15 000 000.00				15 000 000.00	15 000 000.00
PRIME D'EMISSION						
RESERVE LEGALE						
RESERVE REGLEMENTEE						
ECART DE REEVALUATION						
AUTRES RESERVES						
REPORT A NOUVEAU	(20 672 480.04)					(7 140 467.53)
RESULTAT 1997	13 532 012.51					
SUBVENTION D'EQUIPEMENT						
PROVISION REGLEMENTEE						
	7 859 532.47	0.00	0.00	0.00	15 000 000.00	7 859 532.47
RESULTAT AU 31.12.98						42 459 473.86
	7 859 532.47					**50 319 006.33**

COMPOSITION DU CAPITAL

CATEGORIE DES TITRES		VALEUR NOMINALE	QUANTITE AU 31.12.98	MOUVEMENTS		QUANTITE AU 31.12.97	MONTANTS AU 31.12.98
				UGMENTATION	DIMINUTIONS		
PARTS	TECHNIP	100.00	149 994			149 994	14 999 400.00
	TP SERI CONSTRUCTION	100.00	1			1	100.00
	M. VERDIER	100.00	1			1	100.00
	M.VAILLAUD	100.00	1			1	100.00
	M.SAJUS	100.00	1			1	100.00
	M.BURLIN	100.00	1			1	100.00
	M.PICARD	100.00	1			1	100.00
CAPITAL							**15 000 000.00**

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
508120	TITRES DE PLACEMENT	846 621.90	540 409.52
508100	CERTIFICAT DE DEPOT	19 000 000.00	
		19 846 621,90	540 409,52

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
267100	Titres de participation Speichim Processing		37 000 000.00
267100	Titres de participation SCI CB3	10 001.79	10 001.79
		10 001.79	37 010 001.79

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
171000	EMPRUNT LONG TERME		22 000 000.00
		0.00	22 000 000.00

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

COMPTE BANCAIRE DISPONIBLE

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
512100	BANQUE NATIONALE DE PARIS	4 357.27	10 778.26
		4 357.27	10 778.26

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

GROUPE ET ASSOCIES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
451000	COMPTE COURANT TECHNIP	0.01	7 652 684.05
		0.01	7 652 684.05

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
611000	SERVICE EXTERIEUR	45 454.62	42 213.05
615600	MAINTENANCE LOGICIEL	964.80	964.80
618000	DOCUMENTATION	0.00	753.69
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	5 697.63	6 516.77
627800	SERVICES BANCAIRES	2 356.42	1 658.88
		54 473.47	52 107.19

TECHNIP

ENVIRONNEMENT

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
401100	ASSISTANCE	21 334.62	19 853.05
408000	FACT A RECEVOIR G.BARBIER	48 240.00	24 120.00
			0.00
		69 574.62	43 973.05

DETTES FISCALES ET SOCIALES

NUMERO COMPTE	INTITULES	MONTANT	
		AU 31.12.98	AU 31.12.97
444000	ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES Provision impot forfaitaire annuel		5 000.00
445100	cpte courant inégration fiscale	12 406 000.00	
		12 406 000.00	5 000.00

ANNEXE 2 - L' évaluation des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité est réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP arrêtée au 31 décembre 1998 et seront repris pour les montants suivants :

ELEMENTS D'ACTIF		BRUT	AMORT. OU PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		38,875,640.97	33,229,762.76	5,645,878.21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
.Aménagements de Terrain		207,070.00	186,123.90	20,946.10
.Instal.techniques,matériel et outillage		561,465.00	535,218.75	26,246.25
.Autres immobilisations corporelles		182,499,096.24	116,162,701.94	66,336,394.30
	Sous total	183,267,631.24	116,884,044.59	66,383,586.65
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
.Prêts		10,544,900.21	10,257,020.35	287,879.86
.Autres immobilisations financières		15,600,698.43		15,600,698.43
	Sous total	26,145,598.64	10,257,020.35	15,888,578.29
	TOTAL (I)	248,288,870.85	160,370,827.70	87,918,043.15
ACTIF CIRCULANT				
VALEURS D'EXPLOITATION				
.Matières consommables		1,488,118.55		1,488,118.55
.Offres en cours		85,275,879.96	74,379,000.00	10,896,879.96
.En cours de production		3,033,885,628.47	133,626,000.00	2,900,259,628.47
.Utilités de chantier		1,589,391.18	1,232,974.61	356,416.57
	Sous total	3,122,239,018.16	209,237,974.61	2,913,001,043.55
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES		44,186,193.80		44,186,193.80
CREANCES				
.Clients et comptes rattachés		612,821,705.61	139,410,360.95	473,411,344.66
.Autres créances		199,530,929.86	99,615,132.32	99,915,797.54
.Groupes et Associés		13,762,790.77		13,762,790.77
	Sous total	826,115,426.24	239,025,493.27	587,089,932.97
VALEURS MOBIL. DE PLACEMENT		551,473,774.67		551,473,774.67
DISPONIBILITES (CAISSE & BANQUES)		494,817,064.74		494,817,064.74
	TOTAL (II)	5,038,831,477.61	448,263,467.88	4,590,568,009.73
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)	28,654,155.27		28,654,155.27
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	TOTAL (IV)	5,107,505.47		5,107,505.47
	TOTAL GENERAL (I a IV)	**5,320,882,009.20**	**608,634,295.58**	**4,712,247,713.62**

ANNEXE 2 - L' évaluation des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité est réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP arrêtée au 31 décembre 1998 et seront repris pour les montants suivants :

ELEMENTS DE PASSIF		MONTANTS
.Amortissements dérogatoires	TOTAL (I)	2,804,152.44
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
.Provisions pour risques		243,946,094.67
.Provisions pour charges		127,603,373.56
	TOTAL (II)	371,549,468.23
DETTES		
.Emprunts & dettes auprès des établissements de credit		378,887,859.03
.Emprunts et dettes financières divers		9,109,637.65
.Groupes et associés		14,849,752.29
.Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3,022,739,702.98
.Dettes fournisseurs et comptes rattachés		423,720,214.87
.Dettes fiscales et sociales		268,637,977.74
.Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3,323,316.08
.Autres dettes		127,418,698.00
	TOTAL (III)	4,248,687,158.64
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (IV)	264,633.50
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	TOTAL (V)	10,078,400.81
	TOTAL GENERAL(I a V)	4,633,383,813.62

ANNEXE 2

Méthodes d'évaluation

[TECHNIP : compléter]

ANNEXE 3

Désignation du bien immobilier faisant l'objet du contrat de bail en faveur de TECHNIP FRANCE figurant en Annexe 5

[TECHNIP : description]

ANNEXE 4

Litiges

[TECHNIP : description]

ANNEXE 5

Contrat de bail

EXECUTION COPY

ANNEXE 6

Evaluation des éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité réalisée sur la base de la situation nette comptable de TECHNIP arrêtée au 31 décembre 1998